



**RAPPORT DU CONSEIL D'ETAT**  
**sur les affaires extérieures du Canton de Vaud 2025**

# RAPPORT DU CONSEIL D'ÉTAT AU GRAND CONSEIL AFFAIRES EXTÉRIEURES 2025



PAGE 4

### LE CANTON DE VAUD SUR LA SCÈNE FÉDÉRALE

PAGE 18

### LE CANTON DE VAUD SUR LA SCÈNE INTERCANTONALE

#### Impressum

##### Rapport sur les affaires extérieures 2025

Selon les dispositions de l'art. 60 de la loi sur le Grand Conseil, le Conseil d'État soumet chaque année au Grand Conseil un rapport sur la politique extérieure, préavisé par la Commission thématique des affaires extérieures du Grand Conseil. La commission, composée de quinze membres, était présidée en 2025 par Yann Glayre.

##### Couverture

À travers la démarche Transports'45 lancée par le Conseil fédéral, les infrastructures ferroviaires et les enjeux de mobilité ont figuré au cœur de l'actualité en 2025.

PHOTO: KEYSTONE/VALENTIN FLAURAUD

##### Préresse

Chantal Moraz

##### Relecture

Émilie Boré

##### Impression

Direction des achats  
et de la logistique (DAL)

##### Contact/Commandes

Office des affaires extérieures  
Téléphone: 021 316 44 11  
Courriel: info.oae@vd.ch

PAGE 29

### LE CANTON DE VAUD SUR LA SCÈNE TRANSFRONTALIÈRE

PAGE 36

### LE CANTON DE VAUD SUR LA SCÈNE INTERNATIONALE

PAGE 42

### ANNEXES

## LE RAPPORT ANNUEL DU CONSEIL D'ÉTAT AU GRAND CONSEIL SUR LES AFFAIRES EXTÉRIEURES DU CANTON DE VAUD PASSE EN REVUE L'ANNÉE 2025.

Sans être exhaustif, il revient sur les principales démarches entreprises par le Conseil d'État dans le but de défendre les intérêts du Canton dans les dossiers de politique fédérale, mais aussi sur les scènes intercantionales, transfrontalières et internationales. Ce rapport recense ainsi les échanges et les principales collaborations poursuivies à ces différents niveaux et évoque les actions menées par le Gouvernement pour favoriser le rayonnement du Canton et promouvoir son image. Prioritairement destiné à informer le Grand Conseil, et plus particulièrement sa Commission thématique des affaires extérieures, ce document s'adresse aussi à un public plus large tel que les institutions et partenaires du Canton de Vaud.

Sous la coupole fédérale, l'année a notamment été marquée par l'intention d'assainir les finances de la Confédération, à travers un plan d'allègement budgétaire qui touche toutes les politiques publiques et dont l'impact direct sur les cantons est notable. Ce dossier occupera encore le Parlement l'an prochain, à l'instar d'autres enjeux au long cours qui portent sur le développement de l'infrastructure ferroviaire, la politique d'asile ou encore l'optimisation des coûts de la santé.

Comme le prévoit la Constitution vaudoise et selon les dispositions de la loi sur l'organisation du Conseil d'État, le Gouvernement a entretenu des

échanges réguliers avec la Députation vaudoise aux Chambres fédérales. Ces échanges se traduisent par la tenue des Conférences des affaires fédérales qui ont lieu en amont ou au début de chaque session parlementaire, et dont le déroulé a quelque peu été adapté afin d'optimiser les interactions avec les parlementaires fédéraux. Ces rencontres ne représentent toutefois qu'un des éléments du dispositif de promotion et de défense des intérêts vaudois. Pour faciliter les liens avec la Berne fédérale et assurer la circulation de l'information, le Gouvernement compte également sur l'Office des affaires extérieures, dont les tâches principales consistent à assurer une veille stratégique et conduire des démarches permettant de défendre les intérêts du Canton, tout au long de l'avancement des dossiers.

Par ailleurs convaincu de la nécessité de collaborer avec les autres cantons, notamment limitrophes, le Conseil d'État s'implique fortement dans les instances intercantionales afin de coordonner des démarches communes servant à promouvoir ses intérêts et ceux des cantons en général. Ces actions sont souvent entreprises par le biais des conférences intercantionales spécialisées ou gouvernementales ou, par des actions concertées, de manière bilatérale.

Outre ces relations intercantionales, le Conseil d'État s'engage également pour favoriser une relation constructive et harmonieuse avec la France. Le présent rapport met ainsi en lumière cette interaction transfrontalière, qui reflète le dynamisme et l'intensité des échanges que le Canton de Vaud entretient au-delà de ses frontières. Il évoque enfin l'action des gouvernements cantonaux et du Conseil d'État dans l'évolution des relations entre la Suisse et l'Union européenne, l'année passée sous revue ayant été marquée par la mise en consultation d'un nouveau paquet d'accords destiné à stabiliser et à développer la voie bilatérale entre les deux parties.



PHOTO : KEYSTONE/ALESSANDRO DELLA VALLE

# LE CANTON DE VAUD SUR LA SCÈNE FÉDÉRALE

Sur le plan fédéral, le Conseil d'État s'engage pour défendre les intérêts du Canton de Vaud, notamment à travers une collaboration étroite avec la Députation vaudoise aux Chambres fédérales qui figure dans le programme de législature 2022-2027. Il agit également comme partenaire attentif de la Confédération et des autres cantons, tant à l'échelle romande qu'alémanique.

## Suisse à 10 millions

L'initiative populaire pour la durabilité vise à limiter la population résidente permanente de la Suisse à 10 millions d'habitants d'ici 2050, en ancrant cette limite dans la Constitution. En cas de dépassement de la valeur limite, l'initiative prévoit par ailleurs que les accords internationaux qui favorisent la croissance démographique soient renégociés ou complétés par des clauses d'exception ou de sauvegarde. Dans le cadre des débats parlementaires sur cette initiative finalement rejetée par les Chambres fédérales, le Conseil d'État a renseigné la Députation vaudoise sur les effets d'une acceptation de l'initiative sur le Canton. Il a estimé que celle-ci limitait la marge de manœuvre cantonale pour réagir aux changements démographiques et économiques et assurer un service public de qualité, tout en péjorant la voie bilatérale avec l'Union européenne. Le Conseil d'État s'est ainsi opposé à cette initiative dans le cadre d'une consultation de la Conférence des gouvernements cantonaux et en réponse à un postulat déposé au Grand Conseil qui questionnait le futur du canton de Vaud dans une Suisse limitée à 10 millions de personnes.

## Affaires compensatoires

Profitant d'une modification de la loi sur l'Armée, le Conseil fédéral a introduit une nouvelle disposition portant sur les affaires compensatoires. Cette disposition ne mentionne pas explicitement la possibilité pour des domaines industriels civils de conclure ce type de contrat. Or cette précision est déterminante pour garantir qu'un plus large panel d'entreprises et d'activités stratégiques, aussi bien civiles que militaires, puisse être pris en compte. Une disposition remaniée est ainsi indispensable, également afin d'assurer une certaine répartition géographique des offsets – les entreprises directement actives dans l'industrie de l'armement (dont RUAG) étant inégalement réparties sur le territoire national. Raisons pour lesquelles le Conseil d'État s'est engagé à plusieurs reprises en faveur de la proposition de les inclure directement dans la loi ou par délégation de compétence au Conseil fédéral. Une proposition finalement adoptée par les Chambres fédérales.

## Base aérienne

Au fil des ans, la base aérienne de Payerne est devenue le principal site des forces aériennes suisses, loin devant Meiringen ou Emmen. Si la Confédération compte sur la Broye pour supporter

des nuisances sonores et environnementales croissantes, la région ne profite que marginalement des emplois induits, à l'inverse des autres sites. Ce déséquilibre, dénoncé depuis de nombreuses années, a fait l'objet de discussions intenses entre la Confédération et les autorités régionales soutenues par le Canton de Vaud. Discussions qui ont mené à la création de deux groupes de travail pour développer les activités économiques autour de la base aérienne de Payerne, dans les domaines de la formation et de l'innovation. Cette année, ces groupes se sont réunis à plusieurs reprises avec pour premier résultat la décision d'Armasuisse d'implanter, à Payerne, une antenne active dans les domaines de l'espace, de l'énergie, des drones et de la cybersécurité. Les travaux se poursuivront l'année prochaine, notamment avec l'ambition d'avancer, en partenariat avec les Forces aériennes, dans la création d'un centre de formation aux métiers de la maintenance aéronautique.

## Conditions-cadres agricoles

Début 2024, le Conseil d'État s'est prononcé dans le cadre de la consultation sur les moyens financiers destinés à l'agriculture pour les années 2026-2029. Bien qu'il ait salué les augmentations financières pour les améliorations structurelles et la recherche agronomique, il s'est fermement opposé à toute proposition de réduction du plafond de dépense par rapport à la période précédente. Ce printemps, le Parlement fédéral a fixé les plafonds des dépenses agricoles 2026-2029 avec une hausse ciblée pour les bases de production et les améliorations structurelles afin d'affronter les défis du changement climatique et de la protection des plantes. Le montant maximal autorisé des paiements directs pour les quatre ans à venir est maintenu à 11 milliards de francs, ce qui correspond au niveau des années précédentes. Ces conditions-cadres financières stables pour les années à venir sont importantes pour assurer une durabilité agricole respectant l'économie, l'environnement et le social.

## Production viticole

La production viticole annuelle fluctue au gré des conditions météorologiques. Afin de lisser les écarts de production, le principe de la constitution d'une réserve climatique a été soulevé à l'initiative du Canton de Vaud et de son interprofession. La réserve climatique consiste à autoriser la production d'une quantité de raisin supplémentaire aux quotas cantonaux, tout en respectant les limites fédérales, lors de millésimes généreux. En situation

de faible récolte, lors des millésimes suivants, cette réserve peut alors être libérée et mise sur le marché pour combler le déficit de l'offre. La décision de libération incombe à l'État. La mise en place du principe de constitution d'une réserve climatique n'était pas possible sans modification de la loi fédérale sur l'agriculture. À cet égard, une initiative parlementaire a été acceptée par les Chambres fédérales. Les modifications légales idoines sont désormais attendues afin que les cantons puissent adapter leurs bases légales en conséquence.

### Formation professionnelle

La réforme des formations professionnelles initiales dans les métiers « Machines, Équipements et Métaux » a mis en exergue, et dans une certaine mesure à l'épreuve, le partenariat tripartite entre la Confédération, les cantons et les organisations du monde du travail régissant le domaine de la formation professionnelle. Les cantons, sous l'impulsion du Canton de Vaud en particulier, ont défendu leur vision de la formation professionnelle initiale : à savoir une formation professionnelle au niveau de l'apprentissage qui doit rester généraliste et en phase avec les profils des apprenties et apprentis, mais aussi l'impératif besoin de permettre une articulation entre la filière d'apprentissage et la possibilité de suivre parallèlement la maturité professionnelle intégrée. Autres chevaux de bataille : la nécessité de proportionner les ressources engagées lors des procédures d'examen ainsi que la souveraineté des cantons sur les moyens d'enseignement utilisés en écoles professionnelles. Un compromis sur la réforme a finalement pu se dégager entre les trois partenaires et celle-ci entrera en vigueur en août 2026.

### Accès aux HEP

La question de la pénurie d'enseignantes et enseignants dans plusieurs cantons alémaniques s'est retrouvée au cœur des débats des Chambres fédérales. Objectif : trouver des solutions pour élargir le bassin de recrutement des futurs enseignant·e·s à l'école primaire. L'une d'elles consiste à autoriser les détentrices et détenteurs d'une maturité professionnelle à accéder à la formation conduisant au diplôme d'enseignant primaire sans examen préalable dans certaines disciplines, notamment dans les langues. La Conférence des directrices et directeurs cantonaux de l'instruction publique s'est mobilisée pour tenter de concilier la demande d'assouplissement avec la pérennité de la qualité des diplômes au bénéfice d'une reconnaissance nationale. Le Canton de Vaud a défendu une voie

modérée entre le besoin de concéder un peu de souplesse à l'entrée en HEP pour les titulaires d'une maturité professionnelle et le maintien des vérifications des compétences préalables requises, par exemple en allemand, discipline amenée à être enseignée. La solution pour concrétiser l'assouplissement visé est encore en discussion et sera soumis l'an prochain au Parlement.

### Soins infirmiers

L'initiative « Pour des soins infirmiers forts », adoptée en 2021, vise à garantir une main-d'œuvre suffisante et qualifiée en soins infirmiers et à améliorer les conditions de travail. Elle prévoit deux volets : une offensive de formation pour augmenter le nombre de personnes diplômées et un renforcement des conditions de travail et du développement professionnel. Pour Vaud, la première étape est centrée sur la formation, avec le souhait d'augmenter progressivement le nombre de personnes diplômées d'ici 2030. Des actions concrètes sont déployées dans le cadre du programme Investpro. Sur le plan national, le Parlement traite deux projets de mise en œuvre de l'initiative : une loi fédérale sur les conditions de travail dans les soins infirmiers et une révision de la loi sur les professions de santé. Le Conseil d'État soutient l'objectif visé mais demande un remaniement profond de la loi sur les conditions de travail, en raison d'un manque de précisions sur le financement et ses possibles répercussions sur le système de santé. Il soutient en outre la réglementation du Master en sciences infirmières et de la profession d'infirmier de pratique avancée, tout en exigeant une distinction claire entre les profils d'infirmier clinicien spécialisé et d'infirmier praticien spécialisé, ainsi que la facturation de leurs prestations à l'assurance obligatoire.

### Coûts de la santé

Poursuivant l'objectif de freiner la hausse des coûts des prestations à la charge de l'assurance obligatoire des soins, un second volet de mesures a été adopté par les Chambres fédérales en début d'année. Comprenant diverses mesures, telles que des modèles de prix pour les médicaments ou encore des tarifs de référence pour les traitements hospitaliers hors canton, le projet a suscité une forte mobilisation de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux de la santé et du Conseil d'État. Ces derniers ont par exemple défendu, en vain, le renforcement des réseaux de soins coordonnés via leur intégration dans l'assurance maladie obligatoire.

## Maternité à l'hôpital

Aucune réglementation spécifique n'existe actuellement pour prolonger la durée du congé maternité d'une mère hospitalisée sur une longue durée après son accouchement – qui prend fin, avec l'allocation perte de gain, après quatorze semaines. Adoptée en 2024, une motion de commission, reprenant une proposition formulée par une initiative cantonale vaudoise, charge le Conseil fédéral de remédier à cette lacune et de légiférer pour que les longues hospitalisations des mères qui interviennent juste après l'accouchement soient prises en considération de façon appropriée dans le congé et l'allocation de maternité. Cet élément est désormais inclus dans la modification de la loi fédérale sur les allocations pour perte de gain que les Chambres fédérales ont adoptée lors de la session d'hiver.

## Taxe aux urgences

Pour sensibiliser les usagers et usagers des urgences à l'augmentation des consultations qu'elles doivent absorber, un projet élaboré par les

Chambres fédérales depuis plusieurs années prévoit deux variantes de taxes qui seraient facturées aux personnes se rendant aux urgences pour des cas bénins. Il s'agit soit d'augmenter le plafond annuel de la quote-part de cinquante francs, soit de prévoir un supplément à cette quote-part du même montant. Convaincu du rôle central des urgences en tant que premier recours pour la population, ainsi que des effets secondaires d'une telle taxe, le Conseil d'État s'est opposé aux deux variantes présentées qu'il estime contre-productives et s'est prononcé en faveur du rejet du projet. Les débats se poursuivront l'an prochain.

## Produits du tabac

Avec une série de mesures visant à interdire la publicité pouvant atteindre les personnes mineures, la révision partielle de la loi sur les produits du tabac met en œuvre l'initiative populaire « Oui à la protection des enfants et des jeunes contre la publicité pour le tabac ». Ce projet, rejeté au vote sur l'ensemble par le Conseil national l'année dernière, a fait l'objet de multiples



PHOTO: CHUV/GANGUILLET ALAIN

**Médecine des violences.** Le 8 mai, le conseiller fédéral Beat Jans, chef du Département fédéral de justice et police, a visité l'Unité de médecine des violences du CHUV, en compagnie de la conseillère d'État Rebecca Ruiz, en charge du Département de la santé et de l'action sociale. Il a pu suivre le parcours complet des victimes prises en charge et dialoguer avec les équipes médicales, sociales ou issues du Ministère public. Reconnu comme centre de référence en Suisse grâce au travail pionnier de l'unité, le CHUV a exposé son dispositif intégré, évitant aux victimes de répéter plusieurs fois leur récit. Cette visite s'inscrivait dans le cadre de la révision fédérale en cours sur l'aide aux victimes dans l'idée d'une prise en charge médico-légale renforcée et plus homogène à l'échelle nationale.

### PROGRAMME D'ALLÈGEMENT BUDGÉTAIRE DE LA CONFÉDÉRATION 2027

**Sous la Coupole, l'un des grands projets de l'année portait sur un vaste plan d'économies proposé par le Conseil fédéral.**

Faisant suite à un rapport d'expert-e-s externes rendu public en 2024, le Conseil fédéral a transmis aux Chambres fédérales son « Programme d'allègement budgétaire 2027 ». Bien que les recettes fiscales de la Confédération aient connu une évolution positive ces dernières années, le Gouvernement estime que le budget fédéral risque le déséquilibre en raison de la dynamique des dépenses, accélérée notamment par l'introduction de la treizième rente AVS et le rehaussement des moyens militaires.

Dans son programme d'allègement budgétaire, le Conseil fédéral propose ainsi de réduire les dépenses globales de la Confédération et de couper les financements dans de nombreuses politiques publiques, de l'asile aux transports, en passant par la péréquation financière, l'environnement mais aussi la formation ou l'innovation. Dans son projet, le Conseil fédéral prévoit dès lors un allègement de près de 3 milliards de francs à compter de 2027, via une cinquantaine de mesures d'économie dont plus de la moitié implique des modifications légales.

Du fait de leurs natures, les coupes présentées ont un impact financier direct et indirect pérenne sur les cantons. Pour le Canton de Vaud, le préjudice est estimé à plus de 160 millions de francs par an de manière pérenne.

Devant ce projet du Conseil fédéral, les cantons se sont mobilisés pour faire entendre leur voix. Le Conseil d'État a ainsi œuvré au sein des conférences intercantionales spécialisées et gouvernementales pour s'opposer au programme d'allègement tel que proposé. S'il comprend la volonté de la Confédération d'agir pour faire face à ses impératifs budgétaires, le Conseil d'État s'est opposé, dans le cadre de la consultation, à tout transfert direct ou indirect de charges de la Confédération vers les cantons.

En amont des débats parlementaires, il a sensibilisé la Députation vaudoise aux Chambres fédérales sur l'incidence des mesures d'économie et les risques induits pour le Canton, estimations chiffrées à l'appui. Il a ainsi mis l'accent sur les mesures les plus impactantes en termes financiers, à savoir la réduction de la compensation des charges sociodémographiques dans le domaine de la péréquation financière, la limitation de l'obligation de verser des forfaits globaux à titre d'indemnisation dans le domaine de l'asile, la diminution des contributions de

base allouées aux hautes écoles cantonales, la redéfinition des priorités de subventionnement dans le domaine de la politique climatique et la baisse de la couverture des coûts, par la Confédération, dans le transport régional de voyageuses et voyageurs.

Ce programme d'allègement budgétaire a fait l'objet de premiers débats intenses au Conseil des États qui a décidé de supprimer plusieurs mesures d'économie prévues ou de les recalibrer à la baisse. Les discussions se poursuivront au Conseil national début 2026.



PHOTO: KEYSTONE/LAURENT GILLIERON

amendements et compromis. Le Conseil d'État, dans un souci de santé publique et de protection des jeunes, s'est mobilisé en faveur du projet tel qu'élaboré par le Conseil fédéral, notamment concernant l'interdiction de la publicité dans la presse écrite et celle de la vente mobile de produits du tabac dans les lieux accessibles au public pouvant être fréquentés par des personnes mineures. Le texte adopté au vote final par les Chambres fédérales en juin s'écarte quelque peu de ces positions, autorisant par exemple la publicité dans la presse écrite, à condition toutefois que son lectorat soit composé à 98 % de personnes majeures.

## Autisme

Adoptée par les Chambres fédérales en mars, une modification de la loi sur l'assurance invalidité vise à prolonger, au-delà du projet pilote, la prise en charge par l'assurance invalidité d'une partie des coûts relatifs à l'intervention précoce intensive auprès d'enfants atteints de trouble du spectre de l'autisme. Ce faisant, le texte ancre la répartition financière entre les cantons et la Confédération en fixant un plafond de coûts à la charge de l'assurance invalidité à hauteur de 30 %. Le Conseil d'État a plaidé en faveur d'une augmentation de la participation financière de la Confédération de manière à assurer un partage équitable des charges.

## Rencontre de l'égalité

La première rencontre sur l'égalité entre la Confédération et les cantons au niveau politique s'est tenue en mai à Berne. À l'initiative de la conseillère fédérale Elisabeth Baume-Schneider, les conseillères et conseillers d'État en charge de l'égalité de genre en Suisse se sont réunis pour renforcer leur collaboration et réaffirmer leur engagement politique en faveur d'une société inclusive et égalitaire. Parmi les thèmes abordés dans le cadre de ce dialogue figurent la prévention de la violence de genre et l'égalité professionnelle. Cette rencontre nationale s'inscrit dans le sillage des Conférences romandes des conseillères et conseillers d'État en charge de l'égalité, dont la première édition a été organisée en 2023 sous la présidence vaudoise de la Conférence romande des bureaux de l'égalité.

## Asile

Fin novembre, le Canton de Vaud a participé à Berne à la Conférence nationale sur l'asile rassemblant Confédération, Cantons et représentant-e-s des Communes et, auparavant, aux travaux prépa-

ratoires au sein de la Conférence latine des cheffes des départements compétents en matière d'asile et des migrants. Les cantons latins ont ainsi exposé plusieurs propositions afin d'améliorer l'efficacité du système suisse : une meilleure coordination entre les départements fédéraux, afin notamment de permettre la mise à disposition rapide d'infrastructures qui doivent tenir compte de l'acceptabilité locale ; une poursuite de la centralisation du domaine de l'asile avec la prise en charge par la Confédération de l'organisation des départs des personnes déboutées de l'asile résidant dans les centres d'accueil fédéraux ; une plus grande équité dans le financement de l'aide d'urgence.

## Éducation sans violence

Les Chambres fédérales ont finalisé l'inscription du principe d'éducation sans violence dans le Code civil, reconnaissant ainsi le droit fondamental de chaque enfant à grandir en sécurité, conformément à la Convention internationale des droits de l'enfant. Le Conseil d'État s'est mobilisé à plusieurs reprises auprès des parlementaires fédéraux afin de soutenir cette inscription et promouvoir la notion d'éducation sans violence qui consiste en la pose de limites avec bienveillance, en cherchant à comprendre, s'entourer et coopérer. La décision du Parlement marque un changement de paradigme et appelle les cantons à renforcer l'accompagnement parental. Le Canton de Vaud s'illustre déjà par des dispositifs de soutien aux parents tels que le carnet d'adresses petite enfance, le soutien au service « Conseils aux parents » de Pro Juventute, le projet de consensus parental et diverses offres de prévention socio-éducative.

## Pénurie de logement

En mai 2023, le conseiller fédéral en charge du logement, avait convoqué une première table ronde consacrée à la pénurie de logement, à laquelle la cheffe du Département des finances, du territoire et des sports, avait participé. Un groupe de travail tripartite, représentant la Confédération, les Cantons et les Communes, a été chargé d'affiner les pistes évoquées. Lors de la deuxième table ronde sur la pénurie de logements, les représentant-e-s des cantons, des villes et des communes, des secteurs de la construction et de l'immobilier ainsi que de la société civile se sont accordés sur un plan d'action. Celui-ci recommande plus de trente mesures dans le but d'augmenter l'offre de logements et de créer davantage de logements de qualité, à loyer modéré et adaptés aux besoins. L'Office fédéral du logement

est chargé de réaliser une fois par an une enquête auprès des partenaires concernés afin de suivre l'avancement des travaux recommandés dans le plan d'action.

### Aide aux loyers

Fin 2024, le Conseil d'État vaudois a pris position sur la révision de la loi sur le logement, qui vise à introduire un modèle de loyer basé sur les coûts, afin de simplifier leur calcul et d'offrir un cadre juridique clair pour les logements bénéficiant d'une aide fédérale indirecte. Il a demandé que les législations cantonales existantes, comme celle du Canton de Vaud, soient respectées. Le Conseil d'État a conditionné son soutien à une garantie formelle permettant aux cantons de continuer à appliquer leur propre droit. Au milieu de l'année, le Conseil fédéral a adopté le message relatif aux loyers fixés sur la base des coûts au titre de l'aide au logement, dans lequel il est tenu compte des préoccupations cantonales. Il prévoit une possibilité de renonciation au contrôle fédéral des loyers si les logements sont soutenus par la Confédération et un canton ou une commune, à condition que ceux-ci assurent un contrôle équivalent, avec une méthode de calcul produisant des résultats comparables. Le Conseil d'État a déjà sensibilisé la Députation vaudoise sur ces enjeux alors que le traitement parlementaire débutera l'an prochain.

### État hôte

Les Chambres fédérales ont adopté les mesures de mise en œuvre pour renforcer le rôle de la Suisse en tant qu'État hôte d'organisations internationales et centre de gouvernance mondiale, pour la période 2026-2029. À ce crédit-cadre, en légère augmentation par rapport au précédent, s'ajoutent d'autres mesures d'urgence destinées aux organisations en difficulté de liquidités ainsi qu'un programme d'investissements immobiliers qui se matérialise par des prêts sans intérêts. Cette décision, soutenue par le Conseil d'État, intervient alors que les incertitudes autour de ces organisations s'accumulent, avec des coupes financières fragilisant nombre d'entre elles et menaçant l'écosystème du multilatéralisme dont la Genève internationale est le berceau et la capitale. Ce statut permet à la Suisse de jouer un rôle majeur dans le dialogue diplomatique tout en valorisant son expertise en matière de bons offices. Un rôle qui revêt également une réalité économique pour la Métropole lémanique et la Suisse, avec près de 35 000 emplois directs.

### Télétravail transfrontalier

Un avenant à la convention entre la Suisse et la France contre les doubles impositions est entré en vigueur en juillet. Il contient de nouvelles règles pérennes d'imposition du revenu du télétravail et sera applicable à partir de 2026. Cet avenant s'inscrit dans l'entente trouvée entre les deux pays fin 2022 concernant le régime applicable à l'exercice du télétravail transfrontalier dans le cadre de l'Accord de 1983. Il pérennise ainsi la possibilité de télétravailler jusqu'à 40% du temps de travail annuel en France, tout en restant soumis aux dispositions appliquées aux travailleuses et travailleurs frontaliers. Soit un rehaussement du seuil formel autorisé que le Conseil d'État avait appelé de ses vœux, de concert avec les autres cantons concernés par l'Accord de 1983. Un échange automatique de renseignements concernant les données salariales garantira l'application des nouvelles règles.

### Péréquation financière

Comme chaque année, le Conseil fédéral a arrêté les chiffres de la péréquation financière de l'année suivante. En 2025, après une année en tant que canton contributeur, le Canton de Vaud est repassé légèrement en dessous de la barre symbolique des 100% de la péréquation des ressources, à savoir la moyenne suisse. Au titre de la compensation des charges en lien avec les facteurs géotopographiques et sociodémographiques, le Canton de Vaud sera indemnisé à hauteur de 124 millions de francs, un montant très légèrement supérieur à celui de 2025. Par ailleurs, le Conseil d'État a pris connaissance d'éventuelles évolutions futures du dispositif péréquatif et mené des discussions avec d'autres cantons en vue de propositions d'adaptations du système qui seront débattues dans le cadre du prochain rapport d'efficacité prévu pour 2029.

### Désenchevêtrement

Le Conseil fédéral a lancé les travaux en vue d'un nouveau désenchevêtrement des tâches entre la Confédération et les cantons, dans le but de clarifier leurs compétences respectives. Parmi les principaux domaines concernés figure la formation. Avec le soutien du Canton de Vaud, la Conférence des directrices et directeurs cantonaux de l'instruction publique a contesté la méthode retenue par le Conseil fédéral, qui a d'emblée lié ce chantier au long cours avec son programme d'allègement budgétaire. L'hypothétique retrait de la Confédération du financement des hautes

La Présidente du Gouvernement vaudois et conseillère d'État chargée des sports, Christelle Luisier Brodard, lors de la cérémonie d'ouverture de la septante-septième édition de la Fête fédérale de gymnastique, à Beaulieu.



PHOTO: ÉTIENNE ARN

écoles et de la formation professionnelle est évoqué comme une option, ce qui a provoqué une levée de boucliers dans les cantons. À l'unisson avec eux, le Canton de Vaud a défendu l'idée que le partenariat entre Confédération et cantons dans la formation constitue une clé du succès de la Suisse. Envisager de remettre en cause ce partenariat qui a fait ses preuves est source de vives inquiétudes. Le rapport intermédiaire du projet de désenchevêtrement des tâches est prévu pour 2026.

## Données fiscales

Depuis plusieurs années, le Conseil fédéral souhaite obtenir des cantons davantage d'informations en lien avec les données fiscales des contribuables. Cette volonté s'est traduite par un projet d'ordonnance qui demandait la transmission, de manière non anonymisée, d'informations fiscales des contribuables sur les revenus, les déductions, la fortune et les montants d'impôts aussi bien généraux que liés aux prestations en capital ou à la contribution ecclésiastique. Dans ce cadre, le Conseil d'État a sensibilisé les parlementaires fédéraux sur le manque de base légale suffisante pour autoriser la transmission de telles données soumises au secret fiscal et les risques inhérents à un tel regroupement de données non anonymisées liées à la sphère privée de tous les contribuables. Avec satisfaction puisque le Conseil fédéral a renoncé à introduire ces éléments dans

son ordonnance tandis que le Parlement s'est positionné en faveur d'une motion qui demande au Gouvernement la création d'une base légale idoine, tout en se penchant sur la question de l'anonymisation de ces données fiscales.

## Fête de gymnastique

En juin, Lausanne a accueilli la septante-septième édition de la Fête fédérale de gymnastique, le plus grand événement sportif jamais organisé dans le canton de Vaud. Plus de 65 000 gymnastes et près de 300 000 spectatrices et spectateurs se sont rassemblés sur les rives du Léman, transformant la capitale olympique en un vaste terrain de sport et de convivialité. L'État de Vaud a joué un rôle clé, en coordonnant les services cantonaux pour garantir sécurité, mobilité, santé publique et durabilité. Le Conseil d'État a par ailleurs octroyé aux collaboratrices et collaborateurs de l'État la possibilité de prendre congé pour officier en tant que bénévoles. Des centaines d'élèves du canton ont également pu bénéficier d'un programme gymnastique spécifiquement créé pour eux, et le pratiquer durant la fête. La manifestation a enfin permis de fédérer un important réseau d'actrices et d'acteurs institutionnels, économiques et associatifs. Elle a laissé une empreinte durable, illustrant la capacité du Canton à organiser avec succès la plus grande manifestation sportive populaire de Suisse.

### Registre national des adresses

La mise sur pied d'un service national des adresses a été soumise aux Chambres fédérales via un projet de loi. Ce service permettrait aux administrations publiques et aux tiers habilités, telles que les assurances maladie, de consulter les adresses de domicile actuelles et anciennes des personnes résidant en Suisse afin de remplir leur mandat légal. S'il soutient ce service sur le principe, le Conseil d'État s'est opposé, depuis la consultation, à des aspects fondamentaux du projet de loi. Celui-ci implique un regroupement de données qui fait fi des mesures prises dans les cantons pour préserver l'accès à certaines données sensibles contenues dans le registre cantonal des personnes. Comme des identificateurs de bâtiments et de logements ou la composition des ménages, éléments pouvant mener à la création de profils de la personnalité. Le Conseil d'État a sensibilisé les parlementaires à plusieurs reprises à ce sujet, que ce soit directement ou à travers la Conférence des gouvernements cantonaux. Les discussions se poursuivront en 2026 pour régler les divergences qui demeurent entre les deux Chambres.

### Club des 100

Le sport était à l'honneur lors de la dix-neuvième édition du Club des 100 qui s'est tenue en janvier. C'est dans un cadre unique – au centre du

vélodrome du Centre mondial du cyclisme UCI à Aigle – que s'est déroulé l'événement avec, comme invitée d'honneur, la conseillère fédérale en charge du Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports, Viola Amherd. En s'adressant aux cent plus grandes entreprises contributrices du canton, celle-ci a notamment évoqué les relations avec l'Union européenne, les enjeux liés au développement de l'Armée et les événements sportifs qui se sont déroulés en Suisse cette année comme l'Euro féminin de football, ou ceux que le pays pourrait accueillir à l'avenir, à l'instar des Jeux olympiques 2038.

### Administration numérique

Créée en janvier 2022, l'Administration numérique suisse est une organisation tripartite dont le but est d'optimiser le pilotage de la numérisation des administrations publiques et d'y favoriser les échanges entre les échelons fédéraux, cantonaux et communaux. Cette année, le développement de cette structure et de la coopération en matière de transformation numérique de l'administration publique a été au centre des discussions. Ce développement porte sur deux axes : un renforcement du pilotage et de la mise en œuvre commune et une coopération fédérale plus contraignante. Rappelant que la transformation numérique est un élément structurant de la modernisation des administrations publiques, le Canton de Vaud a exprimé son

La conseillère d'État Valérie Dittli a accueilli la conseillère fédérale Viola Amherd lors du Club des 100 qui s'est déroulé au vélodrome du Centre mondial du cyclisme, à Aigle.



PHOTO: JEAN-BERNARD SIEBER

soutien au premier axe de développement, qui correspond à une mise en œuvre rigoureuse de l'Administration numérique suisse. Il a en revanche indiqué son opposition au second axe, dès lors qu'il juge que son périmètre d'application est trop large pour des normes contraignantes et une nouvelle compétence fédérale, et qu'il représente une menace importante pour la souveraineté des cantons.

## Compétences numériques

Une initiative cantonale, déposée au Parlement par le Canton de Saint-Gall, vise à redistribuer les cartes en matière de compétences entre la Confédération et les cantons pour ce qui relève du numérique. Cette initiative demande qu'un organe fédéral, comme la Chancellerie, puisse définir dans ce domaine des normes techniques, organisationnelles et procédurales contraignantes pour les administrations cantonales et communales. Le Conseil d'État s'est toujours engagé pour la mise en place de nouvelles formes de collaboration entre la Confédération, les cantons et les communes, visant à simplifier et optimiser la transformation numérique, en maintenant toutefois la souveraineté cantonale sur les questions liées à ces changements importants – tant pour les administrations que pour la société en général –, les cantons étant les plus à même, par les prestations qu'ils offrent directement, d'analyser les besoins de la population. Le Conseil d'État a ainsi sensibilisé les parlementaires fédéraux à ces aspects dans le cadre des débats qui se poursuivront l'an prochain.

## Identité électronique

En septembre, le peuple suisse s'est prononcé en faveur d'une identité numérique étatique en approuvant la loi fédérale sur l'identité électronique et d'autres moyens de preuves. Le Conseil d'État s'était engagé contre le premier projet de loi soumis en votation populaire en 2021 en raison de la non-reconnaissance du rôle central de l'État dans la délivrance des identités électroniques et des manquements du dispositif en matière de protection des données personnelles. Depuis, le Canton de Vaud s'est montré un partenaire actif pour mener à bien ce nouveau projet qui présente une alternative équilibrée, sécurisée et essentielle à la transformation numérique de la Suisse. La nouvelle identité électronique, tout en restant facultative, a pour objectif d'offrir un vaste potentiel de simplification administrative, que ce soit au niveau fédéral, cantonal ou communal. Vaud prépare aujourd'hui son intégration cantonale.

## Transports'45

En début d'année, le Conseil fédéral a lancé la démarche Transports'45 afin de définir une vision stratégique du développement des infrastructures de transport (ferroviaire, routes nationales et trafic d'agglomération) à l'horizon 2045. Une équipe de l'ETH Zurich a été mandatée pour conduire une analyse indépendante des besoins et des priorités, à la fois ferroviaires et routières. Son rapport a été rendu public en octobre. Le Canton de Vaud a accueilli plutôt favorablement ses conclusions qui reconnaissent les sous-investissements de ces dernières décennies sur l'Arc lémanique ainsi que sur l'axe Lausanne-Genève, corridor stratégique national, en y priorisant à moyen terme le tunnel ferroviaire Morges-Perroy. Toutefois, cette réalisation est conditionnée à une augmentation du financement du rail par le Parlement. C'est pourquoi le Conseil d'État suivra attentivement la suite du processus afin de s'assurer que les projets vaudois puissent être financés dans le cadre des arbitrages qui auront lieu au Conseil fédéral puis au Parlement. La mise en consultation est prévue à l'été 2026, avant des débats aux Chambres fédérales dès mi-2027.

## Gare de Lausanne

Le chantier de l'agrandissement de la gare de Lausanne a franchi plusieurs étapes clés. Dès mai, les travaux se sont intensifiés sur la place centrale, impliquant l'installation de zones de chantier et de déviations pour piétons et cyclistes. Des forages ont été réalisés pour préparer le futur espace souterrain qui accueillera des liaisons piétonnes, des commerces et des services. Sur le plan technique, les fondations du bâtiment voyageurs ont été consolidées, et les travaux liés au nouvel accès depuis l'avenue Louis-Ruchonnet se sont poursuivis. De plus, les autorités fédérales ont validé les modifications de projet du sous-sol, place de la Gare. Selon le planning, le premier quai élargi et allongé devrait être opérationnel dès 2030, avec une mise en service progressive des autres quais jusqu'en 2036. L'espace souterrain ouvrira partiellement vers 2032, pour une transformation complète attendue à l'horizon 2037. L'un des temps forts de l'année a été la visite du conseiller fédéral en charge des transports, qui a pu constater l'avancement significatif des travaux et confirmer que le budget d'un montant d'environ 1,7 milliard de francs suit le calendrier révisé.

### Développements autoroutiers

Le projet de suppression du goulet de Crissier a franchi une étape importante avec l'approbation des plans par la Confédération même si, en parallèle, une procédure de recours se poursuit au niveau du Tribunal administratif fédéral. Le projet comprend une nouvelle jonction à Écublens et une adaptation de la jonction de Malley. La jonction de Chavannes, initialement incluse à la procédure, avait été retirée dans l'intention de soumettre un projet de jonction amélioré. Le Canton a par ailleurs pris acte de la décision de Chavannes-près-Renens de se retirer de la convention, posant les bases de la prise en charge des coûts du projet, et de s'opposer à celle-ci. Il a par la suite commandé des analyses pour évaluer les conséquences de cette décision. Les premiers résultats n'ont pas démontré de croissance du trafic dans le secteur du goulet de Crissier. Le Canton a ainsi proposé aux communes de l'Ouest lausannois de poursuivre ces analyses pour vérifier si l'abandon de la jonction de Chavannes s'avère réalisable sans compromettre

l'accessibilité et le fonctionnement de la région, à savoir sans report du trafic sur les jonctions environnantes.

### Hooliganisme

À la recherche d'une solution pour endiguer les violences lors des manifestations sportives, une motion traitée cette année proposait de permettre la transmission aux entités qui détiennent des points de vente de billets, de certaines données du système recensant les personnes ayant eu un comportement violent (HOOGAN). L'objectif : prendre connaissance des noms des personnes déjà enregistrées dans cette base de données afin de pouvoir, le cas échéant, leur refuser la vente de billet et, partant, l'accès aux stades. Le Conseil d'État a sensibilisé la Députation vaudoise en faveur de ce texte. Malgré le soutien de la Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police, et une adoption par le Conseil des États, celui-ci a été rejeté par le Conseil national à la session d'automne.



**Axe ferroviaire est-ouest.** Le 2 octobre, la conseillère d'État chargée de la mobilité Nuria Gorrite s'est rendue à Berne avec ses homologues des autres cantons romands (dont les ministres fribourgeois et genevois Jean-François Steiert et Pierre Maudet, accompagnés de Damien Cottier, président de OUESTRAIL, sur la photo). Cette action marque une mobilisation forte pour défendre la fiabilisation et le renforcement de l'axe ferroviaire est-ouest, indispensable à la cohésion nationale et au fonctionnement des transports publics dans l'ouest de la Suisse. Les membres des gouvernements cantonaux étaient accompagnés pour l'occasion de parlementaires romands aux Chambres fédérales et de représentant·e·s des milieux économiques.



PHOTO : JEAN-BERNARD SIEBER

**Visite de la Commission de politique extérieure.** La Commission de politique extérieure du Conseil national, présidée par le Vaudois Laurent Wehrli, a choisi Montreux pour tenir, fin août, ses deux jours de travaux extra-muros, en présence du conseiller fédéral Ignazio Cassis. Accueillis à Veytaux, au Château de Chillon, par Christelle Luisier Brodard, présidente du Gouvernement vaudois, Isabelle Moret, conseillère d'État en charge de l'économie et Stéphane Montangero, président du Grand Conseil, la rencontre a été l'occasion d'un échange sur les thèmes prioritaires de la commission. À savoir les relations économiques entre la Suisse et les États-Unis après l'annonce des taxes douanières à 39%, les accords bilatéraux avec l'Union européenne ou encore le message sur l'État hôte et les relations particulières que la Suisse entretient, essentiellement via le canton de Vaud, avec les fédérations sportives internationales.

## Sécurité privée

La fourniture de prestations de sécurité privées relève d'une compétence cantonale et est, par conséquent, réglementée à cet échelon. Toutefois, une motion déposée et adoptée au Conseil national visait l'élaboration d'une loi fédérale à ce sujet, mettant notamment en péril le concordat qui régit de manière harmonisée les pratiques de ce domaine dans tous les cantons romands. Pour éviter de perdre ce cadre réglementaire pragmatique, efficace et adapté aux réalités de terrain, au profit d'un texte fédéral potentiellement très administratif, le Conseil d'État s'est mobilisé contre cette motion, pour le respect de l'ordre institutionnel fédéraliste et du principe de subsidiarité. Avec succès puisque le Conseil des États a rejeté cette motion lors de la session d'automne, sur proposition d'une minorité de sa commission.

## Gestion de crise

En novembre, un exercice national a constitué un test majeur de coordination entre la Confédération et les cantons en matière de gestion de crise. Le Canton de Vaud y a pleinement participé, à travers un développement vaudois plus complet, désigné « EI25VD », conçu en articulation étroite avec le dispositif fédéral. Sa préparation a reposé sur une concertation continue, favorisant l'harmonisation des objectifs, la cohérence des scénarios et la confiance entre partenaires. La mobilisation des actrices et acteurs cantonaux, communaux et fédéraux a renforcé l'interopérabilité des structures de conduite. L'exercice a permis d'identifier des axes d'amélioration communs, notamment en gestion de l'information et en coordination interinstitutionnelle. Il a aussi consolidé la culture de collaboration entre le Canton de Vaud et la Confédération, posant les bases d'une doctrine d'engagement claire et d'une coopération durable en situation réelle.

## Accueil extrafamilial

Le programme actuel de la Confédération pour financer la création de places d'accueil est caractérisé par des aides au démarrage. Motivées par l'objectif de remplacer ce programme par un dispositif pérenne, les commissions parlementaires compétentes ont élaboré deux projets qui ont fait l'objet de multiples débats et amendements. Le texte, finalement adopté par les deux Chambres durant la session d'hiver, prévoit la mise en place de conventions-programmes visant notamment la création de places d'accueil ainsi que l'introduction d'une allocation de garde dans le système des allocations familiales. Au sujet de ce dernier élément, le Conseil d'État a souligné, en vain, l'importance qu'une participation financière substantielle de la Confédération accompagne l'assignation de ce nouveau dispositif. Dispositif qui remet en question la pratique cantonale actuelle en matière d'accueil de jour des enfants, dont le financement est déjà assuré par l'État, les communes et l'économie privée.

## Collections muséales

Le Naturéum, Muséum cantonal des sciences naturelles de l'État de Vaud, a dévoilé en début d'année les résultats de plusieurs projets soutenus par le Réseau suisse des collections d'histoire naturelle dans le cadre d'une initiative d'envergure visant à moderniser et à préserver le patrimoine. Les projets financés, sur la période 2021-2024, touchent tant les collections botaniques et géologiques que zoologiques, et visent à renforcer la pérennité des fonds ainsi que l'accessibilité de ces derniers au grand public comme à la communauté académique nationale et internationale. Le Naturéum a notamment réalisé des progrès importants dans la numérisation et la conservation de ses collections dans des délais remarquablement courts et posé la base de futurs projets de recherche. L'ensemble de la démarche permet à l'institution vaudoise de participer activement à l'avancement de la recherche scientifique à l'échelle mondiale.

## VOTATIONS FÉDÉRALES 2025

### Initiative populaire pour la responsabilité environnementale

Confédération: 9 février 2025



Canton de Vaud:



### Initiative populaire pour un service citoyen

Confédération: 30 novembre 2025



Canton de Vaud:



### Arrêté fédéral relatif à l'impôt immobilier cantonal sur les résidences secondaires

Confédération: 28 septembre 2025



Canton de Vaud:



### Initiative populaire pour une politique climatique sociale financée de manière juste fiscalement

Confédération: 30 novembre 2025



Canton de Vaud:



### Loi fédérale sur l'identité électronique

Confédération: 28 septembre 2025



Canton de Vaud:



Source: Répertoire chronologique des votations populaires – Chancellerie fédérale.

## VAUD SOUS LA COUPOLE

**Sur la scène fédérale, l'année passée sous revue a été marquée par nombre de dossiers à fortes incidences sur les relations entre les cantons et la Confédération.**

Vision stratégique du développement des infrastructures de transports; programme d'allégement budgétaire; projets de désenchevêtrement des tâches entre la Confédération et les cantons: autant de dossiers majeurs qui ont sollicité l'attention des cantons et du Canton de Vaud en particulier. Dans un contexte général marqué par une péjoration des finances à tous les échelons de l'État, ces dossiers, auxquels s'ajoutent d'importants projets législatifs touchant à toutes les politiques publiques, ont fait l'objet d'un suivi attentif du Conseil d'État et de ses services, nourrissant les échanges avec la Députation vaudoise aux Chambres fédérales.

Entretenir des relations étroites et régulières avec les parlementaires fédéraux, inscrire les réalités du Canton dans l'appréciation d'un projet fédéral et veiller à ce que ses intérêts soient pris en compte sous la Coupole, est une priorité pour le Conseil d'État. Cette volonté se matérialise notamment par la tenue des Conférences des affaires fédérales, peu avant ou au début de chaque session parlementaire, conformément à la loi sur l'organisation du Conseil d'État et à la Constitution vaudoise.

Cette année, dans le but d'améliorer le dialogue et l'échange d'informations, le Conseil d'État a procédé à quelques aménagements dans l'organisation de ces séances afin d'anticiper la réflexion sur les dossiers particulièrement impactants, et traiter plus en détail un thème



PHOTO: JEAN-BERNARD SIEBER

que le Conseil d'État ou la Députation souhaite approfondir. Par ailleurs, lorsqu'un sujet particulier s'y prête, des séances thématiques peuvent s'ajouter à ces quatre rencontres annuelles, comme ce fut le cas à l'automne pour évoquer les enjeux de mobilité, peu après la sortie de l'étude indépendante sur les priorités et besoins fédéraux en matière de transports ferroviaires et routiers, menée dans le cadre de la démarche Transports<sup>45</sup>.

Ces rencontres ne représentent cependant qu'un élément parmi d'autres du dispositif de la mise en lumière des réalités du Canton sur la scène fédérale. Dans les faits, la défense des intérêts vaudois appelle une attention constante des départements et des services de l'administration cantonale. Ces derniers peuvent compter sur un travail de veille systématique, de conseil ainsi que sur les réseaux de l'Office des affaires extérieures dont la mission est de soutenir les actions du Conseil d'État pour faire entendre sa voix et celle des cantons à Berne, tant auprès de l'administration que des parlementaires des deux Chambres.

Enfin, lors de la session parlementaire de décembre, le Canton de Vaud était à l'honneur sous la Coupole, avec l'élection du Conseiller fédéral Guy Parmelin à la présidence de la Confédération. Occupant la plus haute charge du pays pour la deuxième fois en une décennie, le Vaudois a été élu avec un score historique. Les autorités vaudoises étaient présentes à Berne pour l'occasion et le Canton a, comme cela est de coutume, rendu hommage à « son » Président lors d'une réception organisée à Lausanne.



PHOTO: JEAN-BERNARD SIEBER



PHOTO: KEYSTONE/PETER KLAUNZER

# LE CANTON DE VAUD SUR LA SCÈNE INTERCANTONALE

Sur le plan intercantonal, le Conseil d'État s'engage au sein des conférences intercantionales gouvernementales ou spécialisées afin de favoriser la recherche de solutions concertées entre les cantons et de défendre leurs intérêts communs auprès de la Confédération. Il agit également de manière bilatérale et sur le terrain à la faveur de projets en collaboration avec les cantons, principalement limitrophes.

## Maturité en quatre ans

Les préparatifs vaudois en vue du passage à la maturité gymnasiale en quatre ans sont au cœur du chantier baptisé MAT-EO, lancé au printemps 2024, pour respecter la nouvelle réglementation fédérale. En avril, une journée d'études intercantonale organisée par le Département de l'enseignement et de la formation professionnelle a réuni une centaine de participantes et participants à la HEP de Lausanne. L'expérience de plusieurs cantons avec le modèle « 10/11+4 » était au centre des échanges. Ce modèle permet de rejoindre le cursus de la maturité gymnasiale à la fin de la dixième année déjà, tout en laissant la même possibilité à la fin de la onzième. Les rythmes différents des élèves sont ainsi mieux respectés. Des invités venus de Zurich, Berne, Thurgovie et du Valais ont témoigné de leurs pratiques respectives. Le modèle « 10/11+4 » est un des paramètres fixés pour concrétiser le passage à l'école de maturité allongée d'une année. L'idée étant de ne pas imposer une année supplémentaire d'études aux jeunes les plus aguerris pour entamer cette formation qui conduit aux études académiques.

## Compétences fondamentales

Une nouvelle étape du monitoring national des compétences fondamentales des élèves de la scolarité obligatoire a été franchie. Les résultats des derniers tests passés par quelque 18 000 élèves issus de vingt-cinq cantons ont été rendus publics en mai par la Conférence des directrices et directeurs cantonaux de l'instruction publique. Une majorité d'élèves vaudois atteint les standards prescrits en allemand et cette proportion est encore un peu plus grande en anglais. Dans ces deux disciplines, les élèves vaudois font, en moyenne, mieux que les élèves romands. En français, leurs résultats sont plus contrastés. Si 86 % des élèves vaudois atteignent les objectifs fixés en lecture, seulement 40 % les atteignent en orthographe (la moyenne romande se situe à 41 %). Les résultats en orthographe, jugés insuffisants, confirment les préoccupations des actrices et acteurs sur le terrain et inquiète. Diverses pistes sont à l'étude pour renforcer la maîtrise de l'écrit, identifié comme une compétence scolaire de base.

## École de culture générale

Afin de mieux valoriser le profil préprofessionnalisant de l'École de culture générale, des adaptations du règlement concernant la reconnaissance

des titres délivrés ont été proposées par le comité de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux de l'instruction publique. L'objectif est de renforcer, pendant la formation, le lien avec le domaine professionnel choisi. Les adaptations envisagées concernent la durée minimale du stage à effectuer au cours de la formation, qui sera prolongée. Le travail personnel à rédiger dans le cadre de la formation devra désormais avoir un lien avec le domaine professionnel choisi. La dernière modification concerne le domaine professionnel « pédagogie » dont les prescriptions négociées avec les Hautes écoles pédagogiques seront révisées et feront leur entrée dans le règlement de l'École de culture générale. Favorable à mieux profiler les filières de l'École de culture générale préparant aux formations dans la santé, l'éducation ou le travail social, le Canton de Vaud a pleinement soutenu les modifications en discussion.

## Langues nationales

La Conférence des directrices et directeurs cantonaux de l'instruction publique a mené des discussions intenses sur la place à réserver à l'enseignement d'une deuxième langue nationale, sous la pression des législatifs de certains cantons alémaniques qui demandent de retarder l'enseignement du français au secondaire I, dès la neuvième année. Au sein des instances intercantionales, Vaud a fait bloc avec les autres cantons romands ou bilingues pour s'opposer à cette évolution qui conduirait à un affaiblissement du français enseigné en Suisse alémanique. En effet, la grille horaire très chargée au secondaire I ne permettrait pas d'enseigner le français plus intensivement sur une période plus courte. L'effritement redouté de l'apprentissage du français outre-Sarine constitue une menace pour la cohésion nationale. Devant cette mobilisation, le Conseil fédéral a lancé une consultation en vue d'une révision de la loi sur les langues visant à ancrer l'obligation pour tous les cantons d'entamer l'enseignement d'une langue nationale à l'école primaire, en cinquième ou en septième année – soit précisément l'objectif défendu par le Canton de Vaud.

## Échanges linguistiques

Pour la troisième année consécutive, l'agence nationale pour la promotion des échanges et de la mobilité, Movetia, a organisé la Semaine nationale de l'échange linguistique. Vaud a encore une fois affiché sa détermination à promouvoir les échanges linguistiques et les projets de mobilité dans le cadre

scolaire. Des actions impliquant des classes et des enseignant-e-s ont notamment eu lieu à Berne et à Fribourg. Avec la promotion désormais établie des camps « Deux im Wald », et le programme Culture mobile qui concrétise des échanges d'enseignant-e-s, le canton enregistre un accroissement constant des échanges scolaires. Après son partenariat avec Zurich, Vaud scelle des accords avec d'autres cantons. Ce fut encore le cas en novembre avec le Tessin, l'objectif étant de soutenir la douzième année linguistique de manière réciproque. Des élèves en fin de scolarité obligatoire se voient ainsi offrir la possibilité de refaire leur onzième année dans l'autre canton : une occasion de renforcer leurs compétences dans une langue nationale.

### Enseignement du français

La HEP du canton de Vaud a accueilli le vernissage officiel des nouveaux moyens d'enseignement romands du français, destinés aux années 1 à 8 de la scolarité obligatoire. Conçus sous l'égide de la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse Romande et du Tessin, ces ouvrages sont l'aboutissement d'un vaste travail collectif visant à offrir à l'école romande des moyens d'enseignement actuels et efficaces, nourris par les recherches les plus récentes en didactique et étroitement articulés avec le Plan d'études romand. Le succès de la manifestation a confirmé l'intérêt que suscite cette nouvelle collection auprès des partenaires de l'éducation. Représentant les autorités politiques des cantons romands, le chef du Département chargé de l'enseignement a salué la qualité de ces ouvrages et affirmé sa confiance quant au soutien qu'ils apporteront aux élèves dans leurs apprentissages. La journée a aussi été l'occasion d'inaugurer une exposition itinérante, conçue pour faire découvrir dans toute la Suisse romande les fondements pédagogiques des nouveaux moyens d'enseignement romands du français.

### École à l'hôpital

Les prestations d'école à l'hôpital dispensées par le Canton de Vaud à des enfants domiciliés dans un canton tiers ont pu être facturées pour la première fois au cours de l'année. En vertu de conventions administratives bilatérales passées avec les départements des cantons partenaires de Suisse romande, le Département de l'enseignement et de la formation professionnelle a pu facturer en août ses prestations délivrées durant l'année scolaire 2024-2025. Le dispositif vaudois d'école à l'hôpital travaille en priorité pour des élèves



PHOTO: CIP

À l'occasion d'un événement dédié à leur lancement, le conseiller d'État chargé de l'enseignement et de la formation Frédéric Borloz reçoit un exemplaire des nouveaux moyens d'enseignement romands du français.

vaudois hospitalisés au CHUV. Un quart de son activité est toutefois au bénéfice d'enfants domiciliés dans d'autres cantons, la plupart venant de Fribourg, du Valais et de Neuchâtel. Le cofinancement du dispositif vaudois par les cantons romands est calculé d'une manière simple et équitable, exactement dans l'esprit de la demande formulée par le Grand Conseil vaudois dans le cadre d'une consultation sur ce sujet lors de la législature précédente.

### Lutte contre le racisme

Les cantons, sous l'égide de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux de l'instruction publique, ont complètement renouvelé leur Déclaration sur la lutte contre le racisme et l'antisémitisme. Les réalités sociologiques du XXI<sup>e</sup> siècle ont convaincu les cantons de la nécessité de moderniser la version précédente, jugée obsolète. Parallèlement, le Canton de Vaud a développé et mis en œuvre son propre plan d'action pour lutter contre le racisme et l'antisémitisme dans les écoles et les lieux de formation. Il manifeste ainsi sa volonté concrète d'agir alors que des soupçons d'inaction, véhiculés par différentes organisations non gouvernementales et par une commission de l'ONU, ont pesé ces dernières années sur les autorités suisses, particulièrement dans les domaines de l'éducation et de la formation.

## Jeu de sensibilisation

La violence domestique est un enjeu de santé publique majeur en Suisse, touchant de nombreuses personnes, y compris les jeunes. C'est pourquoi la Conférence romande des bureaux de l'égalité a développé « ALternatives : pour une relation sans violences », un jeu numérique destiné aux seize à vingt-cinq ans pour les sensibiliser à la violence domestique et à la violence dans le couple. Ce jeu permet aux jeunes romandes et romands d'apprendre à reconnaître les comportements abusifs et de développer leurs compétences pour réagir et cultiver des relations respectueuses. Il aborde les enjeux et dynamiques de la violence domestique, la problématique des violences sexuelles et l'importance du consentement, ou encore des phénomènes très présents pour cette classe d'âge : les cyberviolences et le contrôle.

## Surveillance électronique

Créée par la Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police, l'association Electronic Monitoring, qui regroupe vingt-deux cantons, a pour mission d'assurer en leur nom l'exploitation de la surveillance électronique, forme particulière qui permet d'exécuter une peine privative de liberté à domicile. Depuis le début d'année, le chef du Département

de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité en assume la présidence. Dans le cadre de la lutte contre les violences domestiques, la plateforme a salué le projet pilote mené par Zurich en matière de surveillance électronique active dynamique. Elle a pris acte des conclusions de l'évaluation, dont les résultats montrent la pertinence de cette approche et la nécessité de développer une solution à l'échelle nationale. Electronic Monitoring poursuit ainsi ses travaux pour viser un dispositif intercantonal, voire national, de surveillance. En novembre, elle a soumis aux cantons membres différents scénarios de mise en œuvre via une feuille de route, avec pour objectif un déploiement du dispositif coordonné sur plusieurs cantons courant 2026.

## Agressions sexuelles

Dans les hôpitaux des cantons de Vaud, de Genève et du Valais, un dispositif identique de soins pour les victimes d'agression sexuelle a été mis en place. Celui-ci prévoit que la victime soit prise en charge par un binôme composé d'un médecin spécialiste et d'un médecin légiste. Ainsi, la victime reçoit conjointement les soins dont elle a besoin et un constat médico-légal qui lui sera utile si elle souhaite déposer plainte. À l'initiative du Canton de Vaud, les trois cantons ont lancé une campagne d'information commune en mai. Son objectif est de rappeler qu'une prise en charge spécifique existe

**En sa qualité de président de l'association Electronic Monitoring, le conseiller d'État chargé de la sécurité Vassilis Venizelos a pris part à une délégation du conseiller fédéral Beat Jans à Madrid au sujet de la lutte contre les violences faites aux femmes. Il a également reçu ce dernier à Lausanne pour lui présenter le dispositif vaudois de prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent.**



PHOTO : JEAN-BERNARD SIEBER



Les conseillères et conseillers d'État des Cantons romands en charge de l'égalité, dont Isabelle Moret, entourée sur la photo par ses homologues, ont signé un accord-cadre avec la HES-SO Valais pour la création d'un centre de compétences romand pour le contrôle de l'égalité salariale entre femmes et hommes.

pour les victimes d'agression sexuelle, quels que soient leur âge, leur sexe, leur identité de genre et leur orientation sexuelle et ce, indépendamment des circonstances de l'agression.

### Rencontre de l'égalité

À l'occasion de la troisième rencontre romande des conseillères et conseillers d'État en charge de l'égalité organisée à Estavayer-le-Lac, les Cantons de Fribourg, Genève, Neuchâtel, Valais et Vaud ont signé un accord-cadre avec la HES-SO Valais-Wallis pour lui confier la mission d'héberger le nouveau Centre de compétences romand pour le contrôle de l'égalité salariale entre femmes et hommes. Celui-ci aura pour mission de garantir des contrôles rigoureux de l'égalité salariale entre les deux genres. Cette réalisation marque un jalon majeur dans la mise en œuvre de la Charte romande de l'égalité, adoptée en 2023, qui vise précisément à intensifier la coopération intercantonale en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes. D'autre part, les élues et élus ont échangé durant cette édition sur les mesures en faveur de l'égalité dans les politiques du personnel des administrations cantonales.

### Adoptions internationales

À la suite de rapports récents sur les adoptions irrégulières, tous les cantons, à l'exception du Tessin, ont adhéré à une plateforme intercantonale ad hoc consacrée à la recherche d'origine et aux adoptions internationales. En juin, les cantons ont adopté des standards minimaux en termes de recherches d'origine et validé la poursuite d'un financement de l'association Back to the Roots qui vient en aide aux personnes dont les démarches en lien avec la recherche d'origine sont en cours. Convaincus que chaque personne a le droit de connaître ses origines, les cantons ont pour objectif d'uniformiser et de renforcer l'accompagnement des personnes adoptées dans leur démarche de recherche identitaire. Cette recherche des origines demeure toutefois une compétence cantonale. Dans le canton de Vaud, cela se caractérise notamment par un soutien financier spécifique, octroyé au Bureau d'aide aux recherches d'origine afin d'offrir un appui individualisé aux personnes concernées.

## Dossier du patient

L'association CARA, portée par les cinq cantons de Fribourg, Genève, Jura, Valais et Vaud, offre aux patients la plateforme nécessaire pour disposer d'un dossier médical en ligne. Cette année, CARA s'est associée à deux autres communautés de référence, eHealth Aargau et eSANITA, accessibles respectivement dans le canton d'Argovie et plusieurs cantons de Suisse alémanique. Tout en préservant leur autonomie, les associations partageront dès février 2026 une plateforme commune pour le dossier électronique du patient et un outil de transferts sécurisés, simplifiant la gestion et permettant une mutualisation des coûts. Déjà certifiée, opérationnelle et hautement sécurisée, cette plateforme garantit un hébergement des données en Suisse. En plus de l'accès aux documents médicaux, elle propose un module de vaccination, une application mobile ainsi qu'une ouverture de dossier en ligne facilitée. Les utilisateurs et utilisatrices actuels de CARA retrouveront automatiquement toutes leurs données, sans démarche particulière.

## Forum mondial

Le Forum économique mondial de Davos constitue un lieu privilégié pour établir des contacts politiques et économiques, poser des jalons pour de futurs partenariats et améliorer les conditions-cadres des entreprises. La participation du Conseil d'État a représenté une occasion stratégique pour promouvoir l'économie vaudoise, ses parcs d'innovation et clusters tels que la Trust Valley, ainsi que le potentiel touristique du territoire. Cet événement a permis un dialogue direct avec des entreprises internationales implantées dans le canton ou en Europe, impliquant de nouvelles perspectives de collaboration et le renforcement de liens économiques, notamment avec l'Inde dans le cadre des nouveaux accords commerciaux. Cette présence visait aussi à défendre les intérêts du Canton dans un contexte où les conditions-cadres sont au cœur des discussions, comme le montrent les règles GloBE et la mise en place de l'impôt minimal de 15 % de l'OCDE. Exportateur par nature, le Canton de Vaud a œuvré pour ouvrir de nouveaux marchés et faciliter l'accès international de ses PME et grandes entreprises.

## Innovation Park

L'EPFL et les Cantons de Fribourg, Genève, Neuchâtel, Vaud et Valais ont uni leurs forces à travers l'initiative Switzerland Innovation Park

Network West EPFL. Cette plateforme permet de positionner la Suisse occidentale en tant que hub d'innovation à l'échelle nationale et internationale. En fédérant ses six principaux parcs d'innovation autour de plus de treize institutions académiques de renommée internationale, cette initiative crée un lien unique entre les mondes académique et industriel tout en couvrant un grand nombre de domaines d'innovation. Des talents qualifiés et des laboratoires hautement équipés assurent une offre d'hébergement focalisée sur les besoins des entreprises qui souhaitent étendre leurs activités de recherche et de développement dans la région. Par le biais de ses deux sites membres que sont l'EPFL Innovation Park et le Biopôle, ainsi que par la présence d'institutions académiques de renommée dont l'EPFL, l'UNIL, le CHUV et la HEIG-VD, le Canton de Vaud est largement actif au sein de la plateforme SIP Network West EPFL.

## Réseau Innovation

Au travers d'ARI-SO, les Cantons de Suisse occidentale, réunis depuis 2020, ont mis en place des programmes pour promouvoir l'innovation et favoriser la compétitivité de la région de Suisse occidentale. Des plateformes de promotion sectorielle (BioAlps, AlpICT, Micronarc, CleantechAlps) favorisent le développement des réseaux d'affaires et le rayonnement de la région dans les principales technologies et industries de pointe touchant aux domaines des sciences de la vie, des technologies du numérique, des micro-nanotechnologies et de la cleantech. En parallèle, deux programmes de coaching offrent un appui pour l'accès aux compétences et au montage de projets, notamment en collaboration avec les hautes écoles. En 2024, on dénombrait cent-vingt entreprises vaudoises soutenues au travers du programme Platinn (innovation d'affaires, organisation et recherche de financement) alors que le programme Alliance (innovation technologique en lien avec les Hautes écoles) a permis le soutien à cinquante-sept projets sur sol vaudois.

## Trust Valley

La Trust Valley est une initiative de promotion économique conjointe entre les cantons de Genève et Vaud, entièrement dédiée au domaine de la confiance numérique et de la cybersécurité. Elle vise depuis 2020 à positionner la région lémanique comme force agile, innovante et performante au service de la transformation numérique. Soutenue au travers d'un mandat donné à la Fondation

EPFL Innovation Park, la plateforme est aussi un partenariat public-privé alimenté par des entreprises capitaines d'industrie, des PME, des start-up, ainsi que les institutions académiques de la région lémanique. Elle s'appuie aussi sur plus de cinq cents expert-e-s et une concentration de trois cents entreprises et organisations actives dans la région dans ce domaine. Depuis leur lancement, la Trust Valley reconduit ses programmes d'accélération de start-up et d'accompagnement des PME. Le Trust Village est quant à lui un incubateur à start-up situé sur le campus de SICPA qui vient compléter la « chaîne de valeur » des soutiens apportés dans le domaine de la confiance numérique et de la cybersécurité.

### Promotion économique

Le Greater Geneva Bern Area a pour principales missions la promotion du territoire de la Suisse occidentale et la prospection d'investisseuses et d'investisseurs étrangers. Ceci notamment à travers une présence directe de représentant-e-s dans certains pays abritant des marchés clés. En 2024, septante-neuf implantations d'entreprises en Suisse occidentale ont été comptabilisées à travers cet organisme, avec plus de quatre cent septante emplois prévus dans les trois ans. Par ailleurs, en sa qualité de présidente du Greater Geneva Bern Area, la cheffe du Département en charge de l'économie et de l'emploi s'est rendue cette année aux États-Unis pour un séjour visant à maintenir les liens économiques, scientifiques et technologiques entre les deux pays. Celui-ci s'est traduit par des visites d'entreprises à Washington D.C. et en Caroline du Nord, avec une attention particulière portée aux échanges dans les domaines de l'innovation, de la formation et des hautes technologies.

### Centres de compétences

Le fonds de soutien à l'économie durable du Service de la promotion de l'économie et de l'innovation vise à renforcer les compétences sectorielles vaudoises par différents moyens, dont une contribution à hauteur de 600 000 francs sur quatre ans au développement de centres de compétences portés par l'économie privée et à même d'accompagner les actrices et acteurs professionnels dans leur transition vers la durabilité. Ce dispositif a l'ambition d'engendrer des collaborations intercantonales, comme c'est déjà le cas avec AgroImpact, qui réunit les cantons de Vaud, Fribourg, Genève, de Neuchâtel et du Jura. Trois centres de compétences ont vu le jour depuis l'instauration de

cette initiative : AgroImpact, le Centre de compétences pour la durabilité dans la construction, et IT4Future, qui porte sur le numérique responsable.

### Biopôle

Confortant le positionnement vaudois en tant que pôle d'excellence dans la science des données et l'intelligence artificielle, un partenariat avec le Swiss Data Science Center a démarré fin 2024, visant à soutenir le développement du centre sur le territoire, notamment son extension au Biopôle, et à stimuler l'innovation collaborative dans l'économie vaudoise, la recherche et les services publics. Deux appels à projets impliquant instituts de recherche, PME et start-up locales ont été lancés dans le cadre d'un programme d'innovation collaboratif, financé par le Canton à hauteur d'1,5 million de francs par an de 2025 à 2028. Son objectif est de favoriser le développement de solutions et de projets pilotes ayant des retombées pour l'économie et les collectivités publiques et couvrant différents domaines d'actions tels que les sciences de la vie, l'industrie, l'énergie, la durabilité et la transformation numérique.

### Conseil scientifique romand

Face à la complexité des enjeux climatiques, tous les cantons doivent répondre à des défis et interrogations similaires, qu'il s'agisse du suivi de l'état de la recherche ou du choix des mesures les plus pertinentes et efficaces. Cette année, six Cantons romands (Fribourg, Genève, Jura, Neuchâtel, Valais et Vaud) ont décidé d'unir leurs ressources afin de mobiliser les expertises scientifiques nécessaires aux besoins de leur politique climatique. Ils ont signé une convention créant le Conseil scientifique romand pour le climat, premier du genre en Suisse. Le Conseil scientifique romand fonctionnera comme un organe consultatif, dont la mission sera d'accompagner de manière neutre et indépendante les Cantons. Composé de représentant-e-s du milieu de la recherche dans des domaines d'expertise variés (politique climatique, sols ou innovation, par exemple), le conseil commencera ses travaux début 2026.

### Collaboration agricole

La collaboration particulière entre les Cantons de Vaud et Fribourg dans le domaine agricole s'est poursuivie cette année. Celle-ci a été marquée par une rencontre politique entre les chefs de départements concernés qui a permis d'échanger de

manière directe sur des thématiques importantes et des projets concrets tels que le projet valdofribourgeois d'irrigation, le soutien qu'apportent les cantons romands au projet AgroImpact, l'avenir des outils de gestion des paiements directs, l'évolution des campus Agroscope Grangeneuve et Agripôles vaudois ou encore la politique agricole 30+. Ce suivi et ces échanges réguliers avec les cantons voisins sur les thématiques agricoles, en particulier avec le Canton de Fribourg, sont particulièrement nécessaires. Ce dialogue permet d'unir les forces de chacun des cantons dans l'élaboration de projets d'envergure et de renforcer la défense des intérêts romands au niveau national.

## Cuisine et régions

Lancée en 2016 en Valais, la démarche « Cuisinons notre région » propose une charte de la restauration collective qui définit des critères en faveur d'une alimentation durable, équilibrée et basée sur davantage de produits régionaux. Après Fribourg, le Tessin et le Jura, les Cantons de Vaud

et Neuchâtel ont rejoint la démarche en signant une déclaration d'intention commune. Aux objectifs de base, le Canton de Vaud y ajoute la promotion d'une alimentation décarbonée. L'association des cantons latins dans cette démarche doit permettre de favoriser les synergies et d'encourager les actrices et acteurs de la restauration collective à signer et appliquer une charte des bonnes pratiques dans leur canton respectif. Le Conseil d'État considère cette étape comme un pas important en faveur d'une alimentation durable, équilibrée et composée de produits régionaux.

## Hydrogène bas carbone

Le Réseau hydrogène est issu d'un partenariat public-privé-philanthropique et se situe principalement sur les cantons de Vaud et Genève. Lancé en 2023, il a pour mission de créer une plateforme destinée à favoriser le développement d'une économie fondée sur l'hydrogène bas carbone. Sa mission se développe autour de trois axes que sont le partage des connaissances et des bonnes pratiques,



PHOTO: FRI/STÉPHANE GERBER

**Produits du terroir.** Dans le canton du Jura, Courtemelon accueille tous les deux ans un marché fréquenté par plusieurs dizaines de milliers de visiteuses et visiteurs ainsi qu'un concours des produits du terroir. Hôte d'honneur de la manifestation cette année, le canton de Vaud a disposé d'une place de choix pour mettre en avant son terroir et ses traditions, à travers un espace dédié aux couleurs vaudoises, sous la houlette de Vaud Promotion. La conseillère d'État chargée de l'agriculture Valérie Dittli et son homologue jurassien Stéphane Theurillat ont inauguré cette allée vaudoise qui a attiré de nombreuses personnes.



PHOTO: JAY LOUVION PHOTOGRAPHY

**Rencontres gouvernementales.** Lors de la présente législature, le Conseil d'État a décidé de renouer avec la tradition des rencontres intergouvernementales afin de renforcer la collaboration et les liens bilatéraux. Le grand marché des terroirs suisses de Courtemelon a été l'occasion de rencontrer le Gouvernement jurassien en marge du rôle d'hôte d'honneur du Canton de Vaud lors de cette manifestation. Durant l'année, le Conseil d'État a également répondu à l'invitation de son homologue genevois pour échanger à Céligny sur des dossiers d'intérêt commun (photo ci-dessus) et a profité de son séminaire au vert pour se rendre à Zurich, où il a rencontré le Conseil d'État.

la stimulation de projets collaboratifs et la création de données prospectives pour la région. À travers ses actions, le réseau mobilise et fédère les entreprises innovantes et industrielles des cantons autour de projets pilotes en lien avec la production, le stockage, la distribution et l'approvisionnement dans différents domaines. En janvier, plus de deux cents acteurs engagés dans la transition énergétique se sont retrouvés à Morges pour échanger et imaginer l'avenir de l'hydrogène en Suisse romande. Conférences inspirantes, annonces stratégiques et débats constructifs ont rythmé cette édition, marquant une avancée significative pour l'écosystème hydrogène.

### Ouvrage hydroélectrique

L'ouvrage hydroélectrique de Schiffenen, situé dans le canton de Fribourg et exploité par l'entreprise Groupe E sur la Sarine, est assujéti à l'obligation d'assainissement des éclusées, du charriage et de la migration piscicole. Comme les variantes d'assainissement peuvent avoir des impacts également sur le territoire vaudois, le Canton de Fribourg, responsable du projet, a mis en place un comité de pilotage

dans lequel le Canton de Vaud est représenté. Des groupes de travail technique sur la protection contre les crues et les impacts environnementaux assurent la coordination avec les services en charge de la force hydraulique et des lacs, de la biodiversité et de la qualité des eaux du canton de Vaud. La variante retenue, appelée « SCHEM » en référence à Schiffenen-Morat, touchant également le lac de Morat, le Canton de Vaud est appelé à se prononcer sur l'impact environnemental de cette variante sur son territoire.

### Incinération des déchets

Les décharges de type D ont comme particularité d'être spécifiquement conçues pour accueillir des cendres volantes et mâchefers d'incinération. Le canton de Vaud en compte deux, à Valeyres-sous-Montagny et à Ollon. Celles-ci ne disposent toutefois plus de capacités de stockage et sont en cours de fermeture. Afin de pallier la pénurie provisoire en matière de stockage des mâchefers issus de l'usine de valorisation thermique des déchets de TRIDEL à Lausanne, et dans l'attente de l'ouverture de nouveaux sites de décharges de

type D dans le canton, des contacts ont été engagés avec les cantons de Berne, Fribourg, Bâle-Ville et Bâle-Campagne. Grâce à ces échanges, l'usine a trouvé des solutions qui assurent la continuité de l'exploitation et l'élimination des déchets issus des ménages. Le groupe de travail intercantonal poursuit sa tâche visant l'amélioration des techniques de traitement et d'élimination des mâchefers et la recherche de solutions pérennes pour continuer à le faire en Suisse romande.

## Période de sécheresse

À l'instar des années précédentes, l'été a été marqué par une période de sécheresse. Grâce au réseau de stations de mesures sur le territoire, le dépassement des seuils des débits d'étiage a pu être anticipé. Selon la directive « Gestion des interdictions de pompage en rivière à but d'arrosage agricole en cas de sécheresse », destinée à garantir le suivi harmonisé des périodes de sécheresse avec les cantons ayant des bassins versants communs, une coordination avec le Canton de Fribourg a été mise en place pour décider des interdictions de pompage sur la plaine de la Broye, en se basant notamment sur les mesures de débits et de températures des cours d'eau. Cette année, le suivi a également pu s'appuyer sur la plateforme sécheresse de la Confédération. Ces échanges intercantonaux ont permis d'intervenir de manière coordonnée sur les pompages dans les cours d'eau concernés et ainsi préserver les milieux aquatiques tout en minimisant l'impact sur les activités agricoles.

## Correction du Rhône

Grâce à une intense collaboration entre les Cantons de Vaud et du Valais, le projet Rhône 3 a connu plusieurs étapes cette année. La préparation de la mesure prioritaire du Delta a été finalisée et sera mise à l'enquête publique en janvier 2026. Celle du Chablais est en cours d'optimisation à la suite d'une consultation et sera mise à l'enquête publique ultérieurement, courant 2026. En parallèle à l'instruction de ces dossiers, les gouvernements des deux Cantons ont trouvé un accord pour poursuivre les mesures du Chablais indépendamment des lignes directrices valaisannes publiées en septembre et qui ne concernent pas le tronçon du Rhône bi-cantonal. Sur le territoire vaudois, la nouvelle digue sur les communes d'Ollon et de Bex est terminée. La mesure prévue aux Îles des Clous à Yverne a obtenu les autorisations requises pour que le chantier démarre en janvier 2026. Les autorisations pour les mesures entre Massongex et Bex, en

lien avec le palier hydroélectrique de Massongex-Bex-Rhône, sont en cours de finalisation avec des travaux également prévus en 2026.

## Pêche professionnelle

En réponse à la baisse significative des captures de feras dans le Léman, la Commission internationale de la pêche a fixé un objectif de réduction de 35 % de l'effort de pêche sur cette espèce. Le but est d'atteindre un rendement de captures permettant un renouvellement durable de la population. Un arrêté a été approuvé par la Suisse et la France pour définir un premier lot de mesures en ce sens. Les échanges se poursuivent entre syndicats de pêcheurs professionnels suisse et français, sur le prochain train de mesures à adopter. Sur le lac de Neuchâtel, la baisse des captures de poissons observée depuis 2018 se poursuit, notamment pour la palée et la bondelle. Consciente que ce déclin résulte d'une conjonction de plusieurs facteurs, la Commission intercantonale, qui regroupe les Cantons de Vaud, Fribourg et Neuchâtel, a décidé d'adresser un courrier au conseiller fédéral en charge de l'environnement pour demander d'une part, un allègement des dispositions de protection du cormoran, et d'autre part, l'élaboration d'une aide à l'exécution. Celle-ci permettrait notamment de fixer un seuil de dommages au-delà duquel des mesures peuvent être prises par les cantons.

## Projets d'agglomération

Les deux agglomérations intercantionales du Chablais (Vaud-Valais) et de Rivelac (Vaud-Fribourg) ont déposé cette année leur projet d'agglomération de cinquième génération auprès de la Confédération. Ces deux projets, conçus dans leur contenu pour être aussi un plan directeur intercommunal, visent à coordonner le développement territorial, la mobilité et la préservation du paysage à l'horizon 2040. Dans le Chablais, les mesures prioritaires portent sur la création d'un axe fort de transports publics entre Aigle et Collombey-Muraz, de trois passerelles au-dessus du Rhône et de nouveaux tronçons cyclables Yverne-Aigle. Dans l'agglomération Rivelac, les Cantons de Vaud, Fribourg et dix-huit communes partenaires ont défini une vision territoriale à 2040 fondée sur cinq axes : paysage, mobilité, urbanisation, énergie et tourisme. Près de 145 millions de francs portent sur des mesures prioritaires, majoritairement sur territoire vaudois. Comme le réaménagement de la gare de Vevey, l'aménagement cyclable du tronçon Rennaz-Roche et la transformation de la route du

lac en boulevard urbain. Ce projet d'agglomération fera également office de plan directeur intercommunal pour les treize communes vaudoises de la Riviera et du Haut-Lac.

### Terminal régional

Le transfert du fret entre le rail et la route est un enjeu important pour les entreprises industrielles du Chablais. Situé à Monthey pour répondre aux besoins des entreprises du site chimique, le terminal combiné existant n'était plus adapté, notamment en raison de son emplacement en zone urbanisée. Pour adresser cette problématique en cohérence avec les objectifs de la stratégie cantonale du transport de marchandises, le Canton de Vaud a soutenu la réalisation d'un nouveau terminal de transport combiné rail-route, porté par la société Terminal Combiné de Monthey SA. Le coût du projet est estimé à 46 millions de francs, auquel le Canton porte une contribution d'un demi-million de francs à fonds perdu ainsi qu'un prêt du même montant. Ce projet permettra d'éviter la concurrence entre trafic voyageur et fret, de simplifier l'accès des poids lourds sur le site, de sécuriser le transbordement des marchandises, notamment des matières dangereuses, et de rendre le transport par rail plus attractif pour les entreprises de la région.

### Gouvernements cantonaux

Depuis le début des années 1990, les intérêts des cantons, dans leur domaine de compétence, sont défendus par la Conférence des gouvernements cantonaux. En matière de politique extérieure, la Conférence est l'interlocutrice de la Confédération sur les relations de la Suisse avec l'Union européenne. Les activités de la Conférence ont été ainsi particulièrement marquées cette année par la mise en consultation du paquet d'accords de stabilisation

et de développement des relations entre la Suisse et l'Union européenne. Après des mois de travaux, avec l'aide des conférences intercantonales spécialisées, les vingt-six gouvernements cantonaux sont parvenus à s'entendre sur une prise de position consolidée qui couvre l'ensemble des accords négociés et leur mise en œuvre intérieure. Par ailleurs, la Conférence des gouvernements cantonaux s'est exprimée sur d'autres sujets de politique fédérale tels que le programme d'allégement budgétaire du Conseil fédéral, le nouveau projet de désenchevêtrement des tâches entre la Confédération et les cantons, le développement d'Administration numérique Suisse ou encore sur certains scrutins fédéraux avec un impact sur les cantons.

### Gouvernements romands

Plateforme d'échange et de coordination entre les gouvernements des cantons romands, la Conférence des gouvernements de Suisse occidentale a poursuivi ses travaux axés sur des objets transversaux, avec un accent particulier sur la préservation des compétences cantonales et la défense des intérêts de la Suisse occidentale. Présidée par Berne depuis 2024, la Conférence a notamment réalisé cette année un monitoring de la politique d'aide aux médias dans les cantons romands ainsi que des analyses sur la pénurie de main-d'œuvre. En lien avec la thématique des médias et considérant la nécessité de préserver leur pluralité afin d'alimenter le débat démocratique dans toutes les régions linguistiques, elle a également pris position auprès du Parlement fédéral au sujet de l'initiative populaire qui vise à limiter la redevance de la SSR à deux cents francs, en recommandant son rejet. Enfin, la Conférence a également suivi, sous un angle romand, les activités de son homologue de la Conférence des gouvernements cantonaux à l'échelle nationale, prioritairement sous l'angle du dossier européen.



# LE CANTON DE VAUD SUR LA SCÈNE TRANSFRONTALIÈRE

Sur le plan transfrontalier, le Conseil d'État est engagé dans un dialogue soutenu avec les autorités françaises sur les enjeux de développement et dans la réalisation de projets concrets aux frontières terrestres et lacustres. Cet engagement constant, commun avec d'autres cantons, se traduit également au sein des instances de coopération institutionnelle, du bassin lémanique à l'arc jurassien.

### Covoiturage

L'État de Vaud a poursuivi son soutien au dispositif Covoiturage Arc jurassien, mené par l'association arcjurassien.ch. Il vise à faciliter les déplacements des pendulaires et à accompagner les entreprises dans la mise en place de solutions en faveur du covoiturage de leur personnel. Ce projet transfrontalier associe quatorze partenaires institutionnels suisses et français qui partagent deux cent trente kilomètres de frontière. Le covoiturage s'est rapidement développé sur ce territoire et pallie la modeste desserte en transports publics. En connectant les territoires suisses et français de l'Arc jurassien, la plateforme contribue à une réduction des émissions de CO<sub>2</sub>, une diminution du trafic routier et une optimisation des coûts de déplacement des pendulaires. Le projet regroupe actuellement plus de septante moyennes et grandes entreprises réparties sur cette zone frontalière. Le nombre de personnes covoiturant a doublé depuis le lancement du programme en 2011.

### Léman Express

Un événement spécial pour les cinq ans du Léman Express a permis de fêter, avec l'ensemble des partenaires, un double cap : le succès d'un réseau ferroviaire transfrontalier qui a changé la vie des habitant-e-s de toute une région et l'ouverture prochaine d'une septième ligne directe entre Annemasse et Genève-Aéroport/Vernier via le

tunnel de Châtelaine, réservé jusqu'alors aux marchandises. Avec quarante-cinq gares desservies, le Léman Express est l'un des plus grands réseaux ferroviaires transfrontaliers d'Europe. Porté par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le Canton de Genève, le Canton de Vaud et la Confédération suisse, et opéré par les CFF et SNCF Voyageurs avec le support de leur société-fille, le Léman Express représente un modèle de coopération unique au service des mobilités du quotidien. La barre des 80 000 voyageuses et voyageurs par jour a été franchie, traduisant la poursuite d'une dynamique forte. En cinq ans, ce sont près de 80 millions de personnes qui ont été transportées. Cette croissance valide la pertinence de cette offre, levier majeur de transformation des usages, de renforcement du lien entre territoires, et de réduction de l'empreinte carbone.

### Eaux du Léman

La Commission internationale pour la protection des eaux du Léman est un organe intergouvernemental, qui assure depuis soixante ans la coordination de la politique de l'eau à l'échelle du bassin versant lémanique, entre la France et la Suisse, et plus particulièrement sur les territoires des départements de l'Ain et de la Haute-Savoie ainsi que ceux des cantons de Vaud, du Valais et de Genève. Le chef du Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité représente le Canton de Vaud au sein de la délégation suisse. Cette année,



La conseillère d'État en charge de la mobilité et des transports Nuria Gorrite s'exprime à l'occasion de la célébration des cinq ans du Léman Express, dans la station souterraine de Genève-Aéroport.

PHOTO: NICOLAS RODET

Le chef du Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité Vassilis Venizelos s'exprime lors de la cérémonie de signature de deux accords avec la France traitant de la coopération sur les eaux du Rhône et du lac Léman.



PHOTO: JAY LOUVION PHOTOGRAPHY

la Conférence a mené une large campagne de prélèvements des sédiments dans les fonds du Léman, jusqu'à des profondeurs de plus de trois cents mètres. Le projet « SEDLEM'25 » va permettre de suivre et comprendre l'évolution des conditions environnementales dans les eaux profondes, ainsi que leurs effets sur les organismes qui y vivent. Le Canton de Vaud a pris une part active à cette vaste campagne, menée en collaboration avec plusieurs entités scientifiques suisses et françaises.

## Coopération sur les eaux

Le chef du Département en charge de l'environnement a pris part à la cérémonie de signature de deux accords avec la France traitant de la coopération sur les eaux du Rhône et du Léman. Ces accords permettront à la Suisse et à la France de coordonner la gestion durable de ces eaux, y compris lors de situations exceptionnelles telles que des crues ou des sécheresses. Les accords ont été signés à Genève par le conseiller fédéral chargé de l'énergie et le ministre français Laurent Saint-Martin. L'accord relatif à la coopération sur les eaux transfrontières du Rhône établit une nouvelle commission-cadre pour apporter une vision commune, faciliter la gestion des eaux entre instances existantes, identifier les défis actuels et futurs en lien avec cette gestion et, le cas échéant, proposer la mise en place d'instances complémentaires. L'accord sur la régularisation des eaux du Léman prévoit une coordination étroite entre les deux pays

pour la gestion des niveaux du Léman et ses conséquences sur les eaux du Rhône jusqu'à la frontière franco-suisse en cas de situations tendues ou de crises. Ceci afin de préserver les riverain-e-s et les usagères et usagers des dommages liés à ces eaux.

## Liaisons lacustres

Après la dénonciation par les collectivités françaises de la Convention pour l'organisation et le financement des liaisons lacustres transfrontalières, le Canton de Vaud a mené d'intenses négociations avec les communes concernées et l'appui de l'État français. L'enjeu était d'assurer la continuité des liaisons sur le Léman, essentielles pour la mobilité quotidienne et les échanges économiques du bassin lémanique. En octobre, le Canton de Vaud et la France ont trouvé un accord provisoire en ce sens. Toutefois, une mobilisation des usagères et usagers en France afin de dénoncer une offre jugée préférentielle a mis en lumière le rôle cardinal des liaisons lacustres dans leurs quotidiens et a incité les autorités françaises à revoir à la hausse le montant des indemnités engagées. Après de nouvelles discussions, les partenaires se sont ainsi entendus sur une amélioration de l'horaire pour les liaisons lacustres transfrontalières en 2026, notamment sur la ligne Thonon-Lausanne. Pour préparer l'avenir, la cheffe du Département en charge des mobilités a accueilli une séance politique avec les représentant-e-s des différents échelons institutionnels français, afin d'enclencher un

travail de définition d'une nouvelle forme de coopération permettant de pérenniser la gouvernance et le financement du service lacustre de transport voyageuses et voyageurs.

### Démographie transfrontalière

L'anticipation des dynamiques démographiques constitue un préalable essentiel à la compréhension des enjeux de développement de l'Arc jurassien, qu'ils concernent le foncier, les infrastructures ou la main-d'œuvre. En tant que centre de compétences en matière de perspectives démographiques, Statistique Vaud a mené une étude proposant différents scénarios d'évolution de la population à l'horizon 2050 pour l'Arc jurassien et ses quatre espaces binationaux de coopération. Il en ressort que l'Arc jurassien devrait connaître des trajectoires démographiques contrastées, sur fond de vieillissement marqué et de recomposition des équilibres territoriaux. Les résultats de cette étude ont nourri les échanges lors la célébration des quarante ans d'Arcjurassien.org, célébrés à Villers-le-Lac en présence de plus de cent-septante élu-e-s ainsi que de représentant-e-s institutionnels et socio-économiques. Cette rencontre a permis de dresser un panorama complet de la coopération

transfrontalière dans l'Arc jurassien, mettant en lumière les réalisations accomplies et les défis propres à ce territoire franco-suisse.

### Arcjurassien.org

L'instance de coopération institutionnelle Arcjurassien.org a célébré ses quarante ans d'existence en présence de représentant-e-s politiques et économiques franco-suisse. Cette journée de réflexion sur la coopération transfrontalière dans l'Arc jurassien a thématiqué les réalisations passées et les projets futurs. Le chef du Département en charge des affaires transfrontalières jusqu'en mai a mis en exergue l'enjeu des dispositifs de soutien aux petits projets pour favoriser le développement d'initiatives locales. Les enjeux du développement de l'Arc jurassien ont par ailleurs été discutés à la lumière des résultats d'une étude conduite par Statistique Vaud sur les perspectives démographiques de ce territoire à l'horizon 2050. Le dynamisme particulier de l'Arc jurassien a été souligné, malgré un territoire s'étendant le long d'une frontière sur plus de deux cents kilomètres, en région de moyenne montagne et sans grandes agglomérations.



**Dialogue France Suisse.** Le chef du Département chargé des affaires transfrontalières jusqu'en mai, Frédéric Borloz, a accueilli la séance du Dialogue France Suisse dans le cadre de l'IMD à Lausanne. Il est entouré ici de l'ambassadrice de France en Suisse, Marion Paradas, et des cheffe-s de délégation des deux parties. Sous l'égide du Département fédéral des affaires étrangères et du Ministère français des affaires étrangères, le Dialogue offre une vue d'ensemble sur les dossiers bilatéraux.

La cheffe du Département de l'économie Isabelle Moret a reçu à Lausanne le conseiller fédéral Guy Parmelin et le ministre délégué français en charge du commerce extérieur et de l'attractivité, Nicolas Forissier, pour une matinée d'échange sur la relation bilatérale franco-suisse sous l'angle de l'économie et de l'entrepreneuriat.



PHOTO: JEAN-BERNARD SIEBER

## Gestion du loup

La collaboration entre le Canton de Vaud, l'Office français de la biodiversité et les Directions départementales des territoires a été renforcée dans le contexte de la régulation proactive des loups en Suisse. En effet, le Canton de Vaud doit veiller à ce que les effectifs fixés par la législation suisse pour la région du Jura soient respectés et, à ce titre, suivre les actions de régulation menées de part et d'autre de la frontière. Les meutes transfrontalières génèrent donc des échanges réguliers à différents niveaux. Le travail conjoint entre les cantons suisses dans la gestion du loup s'est également accru, notamment à la suite de l'installation d'une première meute dans la région du Jura neuchâtelois. En août, les autorités neuchâteloises ont en effet identifié une meute vers La Brévine. Dès lors, la détermination d'actions de régulation à mener nécessite une coordination étroite entre les deux cantons. Des échanges réguliers ont en outre eu lieu concernant un loup isolé se déplaçant sur plusieurs cantons.

## Hydrogène transfrontalier

Le Réseau H2 Suisse romande a poursuivi la mise en place d'écosystèmes régionaux d'hydrogène bas carbone, en cohérence avec la stratégie fédérale. L'organisation s'est appuyée sur une gouvernance active, rythmée par plusieurs séances stratégiques et techniques impliquant un large éventail d'actrices et d'acteurs publics, privés et

académiques. La région Auvergne-Rhône-Alpes fait partie du réseau et participe activement aux différents échanges. Côté événements, les Rencontres de l'Hydrogène et plusieurs rendez-vous thématiques sur la mobilité lourde ou le stockage ont favorisé le dialogue et les synergies. Sur le plan régional, des projets pilotes structurants comme Sinnogenes à Genève (production solaire et mobilité lourde) ou PX Group à La Chaux-de-Fonds (cogénération solaire) se poursuivent. Des dynamiques fortes se dessinent par ailleurs autour de la mobilité lacustre, avec la constitution d'un groupe de travail et la préparation d'une première station sur le Léman.

## Économie et diplomatie

Début décembre à Lausanne, plus de deux cents acteurs économiques ont pris part à une matinée d'échanges en présence de la conseillère d'État en charge de l'économie, son homologue conseiller fédéral et le ministre délégué français en charge du commerce extérieur et de l'attractivité. Dans un contexte international complexe, la relation bilatérale franco-suisse a été valorisée sous un angle économique en donnant la parole à des entrepreneuses et des entrepreneurs actifs des deux côtés de la frontière. Pour répondre aux besoins actuels d'adaptabilité, les entreprises ont témoigné de l'importance de saisir les opportunités de diversification et de bilocalisation en France et en Suisse afin de maintenir leur compétitivité, leur niveau d'excellence et leur savoir-faire. Pour les entreprises, les partenariats stratégiques de proximité



PHOTO: GILLES BERTRAND

Les partenaires français, genevois et vaudois du Grand Genève, dont la conseillère d'État chargée de l'aménagement du territoire, Christelle Luisier Brodard, surplombent, du haut du Salève, ce territoire transfrontalier lors de la présentation du cinquième projet d'agglomération.

sont une priorité afin de défendre la souveraineté tout en préservant le savoir-faire local. Le contexte fragmenté actuel imposant de réussir à s'adapter pour maintenir un environnement favorable à l'innovation.

### Grand Genève

En juin, les partenaires français, genevois et vaudois du Grand Genève ont déposé le cinquième projet d'agglomération du bassin de vie transfrontalier et se sont rendus à Berne afin de le promouvoir, confirmant ainsi leur engagement pour dessiner une image à long terme de la deuxième agglomération du pays. Ce déplacement rappelle l'importance de la politique d'agglomération pour les cantons, comme outil de coordination, de dialogue et de soutien concret à des projets structurants. À l'heure où des centaines de milliers de personnes traversent la frontière chaque jour, le nouveau projet s'appuie sur une nouvelle vision territoriale à l'horizon 2050, plaçant la transition écologique et la mobilité durable au cœur de l'aménagement du territoire. Pour la période 2028-2032, ce projet sollicite un cofinancement fédéral de 530 millions de francs pour cinquante-six mesures liées à la mobilité. Parmi les projets vaudois phares, figurent la poursuite de la requalification de la route Suisse à hauteur de Perroy, la mise en œuvre du réseau cyclable régional ainsi que la modernisation des

gares de Nyon et Rolle. La décision quant au cofinancement des mesures sera prise par le Parlement fédéral à l'automne 2027.

### Conférence-débat

Pour la troisième édition du dialogue politique et économique du Conseil du Léman, rendez-vous était donné au CERN. Initiée par le chef de Département chargé de la formation et le président du Département de la Haute-Savoie, cette conférence-débat a réuni une centaine de représentant-e-s économiques et politiques pour réfléchir au potentiel de complémentarité à une échelle transfrontalière lémanique. De part et d'autre de la frontière, des écosystèmes différents mais des défis communs, dont celui de renforcer sa compétitivité à l'international. Résolument tourné vers le reste du monde, l'écosystème industriel du bassin lémanique franco-suisse doit faire preuve de résilience pour réinventer et identifier des opportunités de partenariat. Avec de nombreux fleurons installés dans cette région transfrontalière, l'industrie joue un rôle particulier dans la création de richesses et d'emplois. Sa croissance est aussi vue comme une des clés d'un meilleur équilibre territorial France-Suisse. Tout comme la formation avec, notamment, la présence de milliers d'étudiant-e-s français dans les hautes écoles vaudoises.

## PROGRAMMES INTERREG

**Le Canton de Vaud soutient depuis 1999 les actrices et acteurs du territoire pour une participation au partenariat européen dans le cadre de projets financés par les programmes de coopération territoriale européenne Interreg.**

Les programmes Interreg s'inscrivent dans la politique de cohésion de l'Union européenne et de la politique régionale de la Confédération. Plusieurs volets et périmètres de coopération sont possibles : transfrontalier avec la France voisine et transnational avec l'Espace alpin ou l'Espace nord-ouest Europe. Ces programmes visent à renforcer la cohésion économique, sociale et territoriale. Le Canton de Vaud participe plus activement à la gouvernance du volet transfrontalier, notamment dans le cadre d'une convention-programme entre la Confédération et les cantons romands. Le Fonds de soutien vaudois au projet Interreg est un outil important pour soutenir le financement de projets innovants et structurants, conformes à la stratégie du Conseil d'État. Le comité du Programme Interreg France Suisse a tenu sa séance de printemps au sein du Grand Conseil vaudois à Lausanne, en présence du chef du Département en charge des affaires transfrontalières et des représentant-e-s de la Commission européenne, du SECO et de la Région Bourgogne-Franche-Comté.

### **Projet STAR3 (volet transfrontalier France-Suisse)**

La société coopérative Démarche basée à Lausanne coordonne en Suisse ce projet qui consiste à poser les premières bases du développement d'une filière vertueuse de traitement et de valorisation des objets textiles et plastiques sur le territoire du Grand Genève. Les deux leviers d'action sont l'allongement de la durée d'usage et le recyclage au stade ultime de fin de vie de l'objet. Le projet a pour but de trouver des solutions techniques viables économiquement qui ne font aujourd'hui l'objet d'aucune valorisation. Une fois celles-ci trouvées, les activités de tri, de préparation, de transformation et de mise en forme de la matière seront effectuées par des entreprises du territoire alors que ces matières sont aujourd'hui exportées et non réinjectées dans l'économie locale.

### **Projet GESICA (volet transfrontalier France-Suisse)**

Le CHUV, la HEIG-VD et l'entreprise Techwan SA participent au niveau vaudois à ce projet dont l'objectif est la conception et le développement d'un système intelligent dédié aux situations sanitaires exceptionnelles. En réunissant des données des actrices et acteurs de chaque côté de la frontière, le projet doit permettre ensuite de proposer des scénarii de gestion et d'optimisation des moyens. Ces nouvelles solutions numériques et d'intelligence artificielle amélioreront la préparation et la réponse des hôpitaux et pourront être diffusées vers d'autres établissements de soins. Le projet permet ainsi une mise en réseau entre les actrices et acteurs de la recherche ainsi qu'une mutualisation de leurs connaissances.

### **Projet Better Calf (volet transnational North West Europe)**

L'objectif de ce projet est de soutenir la résilience des territoires ruraux et les moyens de subsistance des exploitations familiales en développant des systèmes de croissance-engraissement de veaux laitiers basés sur l'herbe. La coopération transnationale permet d'adapter la production aux spécificités territoriales. Le projet repose sur des groupes d'agricultrices et d'agriculteurs et des fermes expérimentales qui vont coconcevoir et mettre à l'épreuve des systèmes de production améliorés de veaux laitiers basés sur la valorisation de l'herbe. De plus, des groupes pluridisciplinaires comprenant des agricultrices et des agriculteurs, des conseillères et des conseillers, des coopératives et des organismes publics définiront des plans territoriaux pour des chaînes d'approvisionnement en veaux laitiers, résilientes et durables.

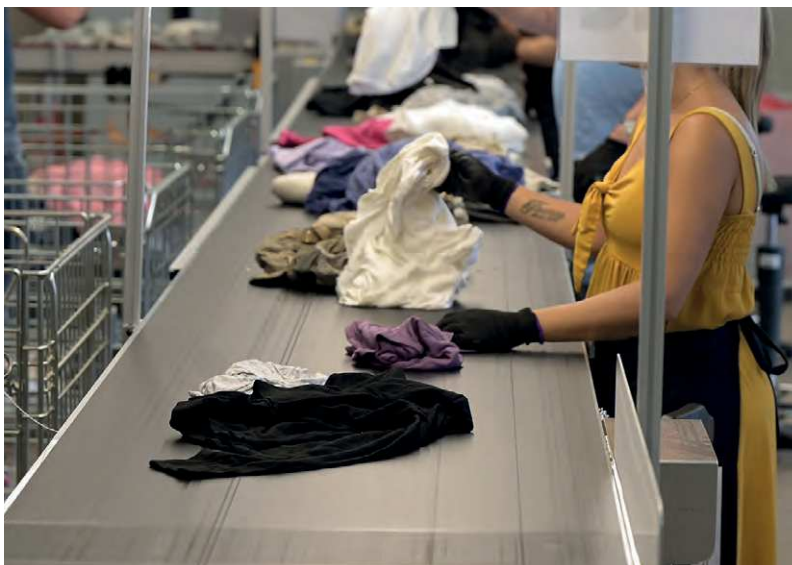


PHOTO: PROJET STAR3



PHOTO: FLORIAN AEBY

# LE CANTON DE VAUD SUR LA SCÈNE INTERNATIONALE

**Sur le plan international, le Conseil d'État s'engage pour nourrir et entretenir des relations diplomatiques fructueuses. Ceci afin de mettre en avant les conditions-cadres du Canton et favoriser son rayonnement et sa mise en valeur à l'échelle continentale et mondiale.**

## Oncologie de précision

Le projet MOSAIC est une collaboration réunissant plusieurs hôpitaux et instituts universitaires de recherche de renommée mondiale, dont le CHUV. Son ambition est de constituer la plus vaste base de données jamais créée sur les tumeurs cancéreuses, en combinant des données cliniques de haute qualité, des analyses moléculaires de pointe et l'intelligence artificielle. Cette approche innovante, fondée sur une exploration approfondie de la structure et du comportement des tumeurs, vise à mieux comprendre les mécanismes de rechute ou de réponse aux traitements et à développer de nouveaux outils diagnostiques pour personnaliser les traitements du cancer. Par sa participation, le CHUV confirme sa position parmi les leaders mondiaux de la médecine de précision et renforce le rôle du canton de Vaud comme pôle d'innovation scientifique et médicale, reconnu à l'international.

## Congrès infirmier

Le Secrétariat international des infirmières et infirmiers de l'espace francophone est un organisme indépendant et sans but lucratif basé à Montréal. En accueillant le neuvième Congrès du Secrétariat à l'EPFL, Lausanne a fait figure de capitale mondiale des soins infirmiers francophones début juin. Durant quatre jours, près de 2000 professionnel-le-s issus de vingt pays et quatre continents s'y sont

donnés rendez-vous. Lieu de partage des savoirs par excellence, l'événement avait pour thème « L'innovation infirmière, moteur des transformations en santé ». Au programme, quelque plus de huit cents présentations, treize conférences plénières et sept panels internationaux sur des thématiques d'actualité. Hôte officiel de l'événement, le CHUV a su mobiliser un important réseau de partenaires romands et internationaux.

## Orphelinats ukrainiens

En 2022, le Canton de Vaud a accueilli 61 enfants orphelins ukrainiens âgés de neuf mois à six ans, sous permis S, dans une démarche humanitaire d'urgence. Hébergés à la Maison d'enfants de Pompaples, gérée par la Fondation Emma-Couvreur, ils bénéficient d'un encadrement socio-éducatif, de ressources scolaires spécialisées et d'un suivi pédiatrique financés par le Canton. Les enfants en âge scolaire sont intégrés à l'école vaudoise et suivent également le programme scolaire ukrainien en ligne. En fin d'année, une quinzaine d'enfants demeuraient sur sol vaudois. En effet, conformément aux conventions internationales, l'Ukraine a procédé au rapatriement de plusieurs enfants dans des zones sûres afin d'intégrer des familles d'adoption. Certains d'entre eux ont par ailleurs été transférés en Valais pour rejoindre leurs frères et sœurs. Enfin, trois enfants aux besoins particuliers pourraient prolonger leur



La conseillère d'État chargée de la santé Rebecca Ruiz a célébré à Lausanne le neuvième Congrès du Secrétariat international des infirmières et infirmiers de l'espace francophone. Elle est entourée de Teresa Gyuriga, infirmière cantonale, Claire Charmet, directrice générale du CHUV, Hélène Salette et Isabelle Lehn, respectivement directrice générale et présidente du Secrétariat.

PHOTO: SIDIEF 2025

La conseillère d'État chargée de l'économie Isabelle Moret a emmené une délégation économique vaudoise composée de cheffes d'entreprise, de représentant-e-s du Biopôle et du Centre suisse d'électronique et de microtechnique. Une première depuis l'entrée en vigueur de l'accord de libre-échange entre la Suisse et l'Inde.



PHOTO: DR

séjour jusqu'à la fin du conflit, comme souhaité par les autorités ukrainiennes.

### Coopération policière

À l'invitation du conseiller fédéral en charge de la police, le chef du Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité s'est rendu durant l'été à Alger puis à Madrid. Il s'est joint à cette délégation fédérale en sa qualité de président de l'association Electronic Monitoring depuis janvier 2025. Le programme de la visite à Alger a notamment porté sur la coopération policière, via des rencontres avec les autorités algériennes. À Madrid, la visite s'est focalisée sur la lutte contre les violences faites aux femmes, par le biais de divers entretiens avec des expert-e-s du Ministère espagnol de l'Égalité. Une visite de la centrale de surveillance électronique des auteurs de violence ainsi qu'une présentation du système national de suivi intégral pour les cas de violence liée au genre étaient également au programme. Ces échanges, et l'expertise ainsi acquise, seront mis à profit pour faire avancer le projet de surveillance électronique active en Suisse.

### Mission économique

L'Inde, quatrième économie mondiale et marché à forte croissance, est définie comme partenaire stratégique pour les entreprises vaudoises souhaitant

se diversifier. Le Canton de Vaud y a organisé à l'automne une mission économique, copilotée par le Département de l'économie, de l'innovation, de l'emploi et du patrimoine. Cette mission s'inscrit dans la continuité de la Swiss-Indian Innovation Week de 2024 et des rencontres organisées en marge du Forum économique mondial de Davos, qui avaient déjà permis de poser les bases de collaborations fructueuses entre les actrices et acteurs économiques des deux pays. Il s'agissait de la première mission cantonale en Inde depuis l'entrée en vigueur, en octobre, du nouvel accord de libre-échange Suisse Inde. La délégation, menée par la conseillère d'État en charge de l'économie, comptait des cheffes d'entreprise vaudoises, des représentant-e-s du Biopôle et du Centre suisse d'électronique et de microtechnique. Avec des étapes à Mumbai, Hyderabad et Bangalore, la mission a rencontré des responsables politiques et économiques, visité des entreprises et des écosystèmes d'innovation locaux. L'accent a été mis sur deux secteurs à haute valeur ajoutée : les sciences de la vie et l'aéronautique.

### Relations avec le Jiangsu

Dans le contexte diplomatique marquant des septante-cinq ans de relations bilatérales Suisse-Chine et des quinze ans de partenariat entre le Canton de Vaud et la province du Jiangsu, une délégation accompagnée de la cheffe du Département de

## PAQUET D'ACCORDS ENTRE LA SUISSE ET L'UNION EUROPÉENNE

Les relations entre la Suisse et l'Union européenne ont connu cette année une nouvelle étape majeure dans les relations bilatérales qu'elles entretiennent. Après des négociations intenses, le Conseil fédéral a mis en consultation durant le printemps un paquet visant à stabiliser et à développer les relations entre la Suisse et l'Union européenne. Ce paquet comprend à la fois les accords signés avec l'Union européenne, soumis à approbation, et les mesures d'accompagnement et de mise en œuvre intérieure que le Conseil fédéral prévoit d'instaurer en cas d'entrée en vigueur des accords négociés.

Dans les grandes lignes, le paquet proposé comprend d'un côté l'actualisation de cinq accords bilatéraux existants (libre circulation des personnes, obstacles techniques au commerce [ARM], transports terrestres, transport aérien et agriculture), en tenant compte d'exceptions, tout en y incluant des éléments dits institutionnels. Et de l'autre, trois nouveaux accords négociés portant sur l'électricité, la sécurité alimentaire et la santé. Ce tableau a été complété par la signature d'un accord sur les programmes de l'Union européenne, en novembre. La Suisse est ainsi pleinement associée aux programmes Horizon Europe, Euratom et Digital Europe, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2025. Les milieux de la recherche et de l'innovation en Suisse peuvent ainsi déjà participer aux appels à projets, ainsi que les diriger et les coordonner.

Depuis le lancement des négociations jusqu'à la phase de consultation, le Conseil d'État s'est pleinement investi dans le suivi de ce dossier transversal d'envergure, notamment au cœur des travaux de la Conférence des gouvernements cantonaux. La présidente du Conseil

d'État est membre du Dialogue Europe, organe permanent dédié à l'échange d'informations entre le Conseil fédéral et les Cantons sur le dossier européen. Le chef du Département de l'enseignement et de la formation professionnelle fait quant à lui partie de la Commission Europe, organe interne dédié au suivi détaillé des négociations et à la préparation d'une prise de position consolidée des vingt-six cantons dans le cadre de la consultation du Conseil fédéral.

Sur la base de ces travaux et de l'analyse de tous les départements, le Conseil d'État a arrêté une prise de position sur le paquet d'accords avec l'Union européenne. Convaincu du besoin d'actualisation des accords existants afin de freiner une érosion des relations bilatérales avec notre principal partenaire économique qui porte préjudice aux échanges mutuels, à la compétitivité de la Suisse et à l'emploi, le Conseil d'État a salué le résultat des négociations avec l'Union européenne qui comprennent des exceptions tenant compte de la situation particulière de la Suisse. Il s'est par ailleurs réjoui que le paquet négocié permette de préserver les bienfaits de la situation actuelle – à savoir l'accès au marché intérieur de l'Union européenne dans les domaines des accords négociés. Cette voie bilatérale, à la fois équilibrée et pragmatique, a largement fait ses preuves au cours des dernières décennies, tout en préservant l'autonomie nationale.

Le Conseil d'État a enfin formulé des réserves et remarques sur certains éléments de mise en œuvre, notamment dans les domaines de l'électricité, des taxes d'études liées à la libre circulation des étudiantes et étudiants ou de la surveillance intérieure des aides d'État. Il est par ailleurs convaincu, sur la base de la Constitution et de la pratique suivie jusqu'à présent pour les accords bilatéraux I et II, qu'il convient de soumettre les quatre arrêtés fédéraux au référendum facultatif. La nature de ce référendum permettant de regrouper les modifications légales de mise en œuvre intérieure avec les accords correspondants, contrairement à un référendum obligatoire qui pourrait uniquement porter sur les accords signés avec l'Union européenne. Le Conseil fédéral doit désormais soumettre son message à l'attention du Parlement, probablement au début du printemps 2026.



PHOTO: KEYSTONE/PETER KLAUNZER

l'économie s'est rassemblée en Chine. Comptant une vingtaine d'entreprises vaudoises, cette mission économique, organisée avec le soutien d'Innovaud, avait un objectif double: aider les entreprises vaudoises à s'internationaliser et promouvoir, sur un marché stratégique d'envergure mondiale, l'écosystème d'innovation du canton. Le programme incluait des visites d'écosystèmes économiques chinois, des rencontres avec des agences de promotion régionale et des événements de réseautage. Les secteurs clés visés incluaient les sciences de la vie, les technologies médicales et la robotique. Grâce à un accompagnement logistique et financier, cette mission a permis aux PME vaudoises de « passer à l'international » sur un marché exigeant, mais porteur.

### Ferroviaire international

Les CFF ont annoncé cette année leur intention d'acquérir des rames à grande vitesse destinées au trafic international. Cette initiative est fortement soutenue par le Canton, à condition qu'une

partie de ces trains permette de renforcer l'offre sur la ligne du Simplon et de compléter la flotte actuellement trop réduite de Lyria. Quelques rames supplémentaires pour cette filiale commune de la SNCF et des CFF permettraient de rétablir le quatrième TGV circulant via Vallorbe et d'envisager de nouvelles liaisons, notamment en direction de Lille, afin de faciliter les correspondances vers l'Angleterre et la Belgique. Plusieurs interventions parlementaires fédérales ont été déposées en ce sens. Par ailleurs, deux élu-e-s vaudois au Palais fédéral sont devenus respectivement président et vice-présidente de la Fédération du Transjuralpin, association qui œuvre pour le développement des liaisons à grande vitesse via le Jura.

### Voile latine

Figurant à l'Inventaire du patrimoine immatériel vaudois depuis 2021 et dans la liste suisse depuis 2023, la navigation à voile latine a fait l'objet ce printemps d'une candidature multinationale pour une inscription sur la liste représentative du



PHOTO: BIC

**Rencontres diplomatiques.** Le Conseil d'État a rencontré plusieurs délégations diplomatiques pour des visites de courtoisie. Durant l'année passée sous revue, la présidente du Conseil d'État a ainsi reçu les ambassadrices de la République d'Irlande et d'Espagne. Sur la photo, Christelle Luisier Brodard, présidente du Conseil d'État, arbore le drapeau cantonal avec Son Excellence James Squire, ambassadeur du Royaume-Uni en Suisse.

patrimoine culturel immatériel de l'humanité. La préparation du dossier a été coordonnée par la Croatie, en collaboration avec des représentant·es des autorités impliquées, des associations de navigation traditionnelle, des musées et des expert·es issus des pays partenaires dont la Suisse, la France, l'Italie et l'Espagne. Du côté suisse, l'Office fédéral de la culture et l'association Voiles Latines Lacustres ont activement participé à la démarche. Cette dernière propose plusieurs mesures visant à renforcer les échanges entre les communautés de navigatrices et navigateurs, ainsi que la transmission des savoir-faire et de la formation à ce type de navigation.

## Collection Planque

Soutenu par l'État de Vaud, un accord entre la Fondation Jean et Suzanne Planque et la Ville de Vevey a entériné à l'automne le retour de la prestigieuse collection Planque en terres vaudoises. Le fonds, composé de plus de trois cents œuvres de grands noms de l'histoire de l'art tels que Cézanne, Van Gogh, Monet, Renoir, Picasso, Klee, Braque, Tàpies ou encore Dubuffet, sera déposé au Musée Jenisch Vevey afin de renforcer le positionnement de l'institution comme pôle majeur de la scène

artistique suisse. Les œuvres de la collection seront visibles dès l'automne 2026 à l'occasion d'une exposition inaugurale jusqu'à mi-2027, préparée conjointement par la Fondation Planque et le musée. L'événement sera accompagné d'un important catalogue et d'un riche programme d'activités.

## Distinction littéraire

Fin avril, le Conseil exécutif de l'UNESCO a avalisé l'inscription des fonds des écrivaines suisses Annemarie Schwarzenbach et Ella Maillart au Registre international «Mémoire du monde». Cette distinction rend non seulement hommage à deux pionnières du carnet de voyage mais salue également leurs contributions étendues en la matière. Conservées à la Bibliothèque de Genève, au musée cantonal Photo Élysée à Lausanne et aux Archives littéraires suisses à Berne, ces archives témoignent de regards artistiques exigeants et de critiques transparentes à l'égard des grands conflits du XX<sup>e</sup> siècle, dont la saisissante acuité et actualité sont encore surprenantes. La démarche est d'autant plus remarquable que seules huit inscriptions sont intervenues depuis la création de ce registre de l'UNESCO en 1992.

## COOPÉRATION ET DÉVELOPPEMENT

**Le Canton de Vaud a financé en 2025 de nombreux projets à l'étranger, principalement par l'intermédiaire de la Fedevaco, dans des domaines variés, allant de l'éducation à l'agriculture en passant par les droits humains. Un soutien qui s'est élevé à plus de 2,1 millions de francs.**

Le Département de la santé et de l'action sociale a entre autres soutenu Medair, un projet qui aide, depuis 2024, deux hôpitaux libanais à garantir l'accès aux soins, gratuits pour les groupes vulnérables. Dans le domaine de la sécurité, le Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité apporte son soutien à une organisation promouvant la protection du droit des enfants et des jeunes dans les régions de Colombie fortement touchées par la violence liée aux activités des groupes armés actifs dans le trafic de drogue. Au Burkina Faso, le Département de l'économie, de l'innovation, de l'emploi et du patrimoine finance quant à lui un projet dont l'objectif est de renforcer les capacités d'organisations œuvrant dans le domaine de la souveraineté alimentaire, notamment

en offrant des formations et en appuyant des productrices et producteurs afin qu'ils puissent augmenter leur rendement.

Par ailleurs, le Canton de Vaud a souhaité prendre part à l'opération humanitaire initiée par la Confédération à Gaza. Il a ainsi accueilli quatre personnes mineures en besoin de traitements médicaux spécialisés qui ne peuvent être dispensés sur place. Celles-ci, accompagnées par leur famille, ont été prises en charge au CHUV.

	2022	2023	2024
DEIEP	520 000	524 348	539 704
DADN	0	0	0
DITS	50 000	150 000	50 000
DEF	196 800	186 000	174 400
DSAS	1826 264	1748 586	1400 567
DICIRH	50 000	50 000	50 000
DJES	155 712	160 000	190 000
<b>TOTAL</b>	<b>2 798 776</b>	<b>2 819 934</b>	<b>2 404 671</b>

## CONVENTIONS-PROGRAMMES ET ACCORDS INTERCANTONAUX

### Conventions-programmes dans le domaine de l'environnement pour la période 2025-2028

Entre avril et fin 2025, la Direction générale de l'environnement a conclu avec l'Office fédéral de l'environnement sept conventions-programmes pour la période 2025-2028. L'année 2025 marque le démarrage de la cinquième période de conventions-programmes depuis la mise en œuvre en 2008 de la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les Cantons. La démarche a débuté en 2023 par la révision du Manuel sur les conventions-programmes 2025-2028 dans le domaine de l'environnement. L'administration cantonale ainsi que les Commissions thématiques des affaires extérieures et celle de l'environnement et de l'énergie ont été consultées à ce sujet. Les nouvelles conventions-programmes s'inscrivent dans la continuité des objectifs et des mesures de la précédente période. Les contributions fédérales globales pour les quatre prochaines années s'élèvent à plus de 100 millions de francs. Les subventions fédérales s'accroissent de près de 2 millions par année par rapport à la précédente période. Il y a enfin lieu de relever qu'un avenant de 3 millions de francs à la convention « Forêts » a également été conclu cette année, répondant à une motion acceptée par les Chambres fédérales.

### Organisation des dommages sismiques

En avril, le Canton de Vaud a formalisé son adhésion à l'Organisation des dommages sismiques, dans la continuité du contrat de prestations déjà en vigueur. Fondée en 2021, l'organisation constitue un pilier de la prévoyance sismique en Suisse. Elle met à disposition des cantons et de la population, après un tremblement de terre, les ressources humaines et techniques nécessaires pour l'estimation des dommages et l'évaluation des bâtiments. Elle rassemble des partenaires publics et privés autour d'un objectif commun : renforcer la résilience face aux séismes. Pour le Canton de Vaud, cette adhésion intervient alors qu'un projet est en cours afin de définir une stratégie cantonale de réduction d'impact face au risque sismique. Celle-ci vise à renforcer la préparation et la capacité de réaction du canton tout en s'inscrivant dans une logique de cohérence avec les démarches fédérales et intercantionales. En rejoignant cette entité, le Canton de Vaud confirme sa volonté de contribuer activement à un effort collectif et solidaire, tout en bénéficiant d'expertises utiles au développement de ses propres travaux.

Aucune convention ou accord intercantonal n'a été conclu durant l'année passée sous revue.

Selon la directive DRUIDE 1.3.4 pour les **conventions-programmes**, simplifiée en 2018, le Grand Conseil et les services de l'administration sont consultés au stade de l'avant-projet de ces dernières. Pour permettre d'assurer la signature des conventions-programmes dans les délais et de garantir au Canton la subvention fédérale, cette étape permet d'intervenir sur le fond sans mettre en péril la signature de la convention-programme. Le Grand Conseil est informé de la signature des conventions-programmes et le rapport du Conseil d'État au Grand Conseil sur les affaires extérieures mentionne les conventions-programmes signées, renouvelées et ayant fait l'objet d'avenants.

Le Conseil d'État peut conclure, sans l'approbation parlementaire, des **conventions intercantionales** ou des traités internationaux lorsqu'une telle compétence lui est attribuée par une loi, une convention intercantonale ou un traité international approuvés par le Grand Conseil (art. 21 b al. 1 LOCE). Il est en outre compétent pour conclure seul des conventions législatives de portée mineure (art. 21 b al. 2 LOCE). Selon l'art. 21 b al. 3 LOCE, le Conseil d'État renseigne chaque année le Grand Conseil sur les conventions conclues sur la base de cette disposition. Pour la période traitée par le présent rapport, le Conseil d'État n'a pas conclu de convention sur la base de cette disposition.

## INITIATIVES CANTONALES VAUDOISES DÉPOSÉES, TRAITÉES ET CLASSÉES EN 2025

À l’instar des parlementaires fédéraux, des fractions ou des commissions parlementaires, les autorités cantonales peuvent soumettre un texte de loi aux Chambres fédérales. Cet outil, intitulé initiative cantonale, est souvent utilisé mais ne débouche que très rarement sur un acte législatif.

Sur les quelque six cents initiatives déposées ces trente dernières années par les cantons, dont vingt-six par Vaud, moins de 5 % ont abouti à une modification législative. Ce faible taux ne décourage pas pour autant les cantons qui visent aussi des objectifs indirects – ces initiatives permettant de sensibiliser les parlementaires à une réalité cantonale ou d’insuffler des orientations dans le cadre de traitement de textes menés en parallèle. Si elles sont souvent refusées, les initiatives cantonales peuvent, parfois, être reprises et transformées en motion de commission. Tel a été le cas pour l’initiative vaudoise « Modification de la LAPG dans le but de permettre aux femmes présentant des complications importantes à la suite d’un accouchement de prolonger leur congé maternité au prorata de la durée de leur hospitalisation », adoptée en 2021 par le Grand Conseil.

Si les commissions du Parlement ont refusé d’y donner suite, c’était pour mieux rebondir avec une motion, adoptée par les deux Conseils en février 2024, chargeant le Conseil fédéral

d’élaborer un texte de loi. Celui-ci a présenté son message sur l’harmonisation des prestations dans le régime des allocations pour perte de gain en avril 2025, intégrant les dispositions demandées par l’initiative cantonale et la motion de commission. L’objet a été adopté au vote final lors de la session d’hiver. La date d’entrée en vigueur de la loi modifiée sera décidée par le Conseil fédéral.

### Déposées en 2025 au Grand Conseil

Une seule initiative cantonale a été adoptée par le Grand Conseil cette année :

- « La Suisse doit reconnaître l’État Palestinien » (Joëlle Minacci et consorts au nom d’Alexandre Démétriadès, Valérie Zonca, Sébastien Humbert)

Deux autres initiatives cantonales sont en cours de traitement et dans l’attente d’une décision du Grand Conseil :

- « Adapter enfin le Suisse-Bilanz et ses bases à la réalité » (Loïc Bardet et consorts au nom du Groupe PLR)
- « Pour des règles claires en matière d’importation de denrées alimentaires » (Alberto Mocchi et consorts)

### Traitées en 2025 au Parlement

Aucune initiative cantonale vaudoise n’a été traitée par le Parlement fédéral lors de l’année passée sous revue.

### Une liste des projets conduisant à une centralisation des tâches ?

Dans son analyse du rapport 2024, la Commission thématique des affaires extérieures a exprimé le souhait de voir figurer dans les éditions à venir d’une liste des dossiers ou des projets de lois qui induisent une centralisation des compétences, une atteinte aux principes du fédéralisme. Une telle liste s’avère cependant très difficile à établir. Non pas que les projets visant à établir des normes d’harmonisation au niveau national, des développements qui conduisent à enchevêtrement des tâches et des financements ou au transfert de compétences soient difficiles à identifier. Mais plutôt parce qu’un nombre important de projets législatifs fédéraux remettent, peu ou prou, de manière justifiée ou non, en question la répartition des tâches entre les cantons et la Confédération, avec une nette tendance à la centralisation.

Tel est le cas lorsque le parlement entend élaborer une loi fédérale sur les entreprises de sécurité privées, mettant en péril le concordat intercantonal qui fonctionne à satisfaction depuis de nombreuses années, avec des solutions pragmatiques, adaptées aux réalités de nos cantons. Tel est aussi le cas avec la décision des chambres fédérales d’imposer aux cantons un nouveau système de financement de l’accueil extrafamilial, avec des exigences matérielles et financières uniformisées. Ceci sans pour autant prévoir un financement fédéral, en occultant le principe du « qui commande, paie », mais en remettant en question les dispositifs cantonaux existants. C’est encore le cas lorsque la Confédération, propose de créer un registre national des adresses en imposant aux cantons et aux communes de fournir leurs données et en décidant elle-même qui pourra accéder à quelles données et à quelles conditions, y compris pour les cantons eux-mêmes.

De manière moins tangible, le développement des projets de numérisation des prestations administratives, avec la volonté de créer des registres ou des bases de données (cantonales) centralisés au niveau fédéral, de définir la manière dont celles-ci sont stockées et exploitées, en imposant des standards techniques mais aussi des procédures, révèlent un fort potentiel de centralisation. La plupart des dossiers évoqués dans le présent rapport et impliquant une action du Conseil d’État révèle ainsi un enjeu en matière de fédéralisme, de subsidiarité, d’équivalence fiscale ou d’enchevêtrement, rendant délicat l’établissement d’une liste des dossiers concernés.

## CONSULTATIONS FÉDÉRALES

Le Conseil d'État vaudois a répondu à près de cent vingt consultations émises en 2025 par le Gouvernement ou le Parlement fédéral. Les exemples ci-dessous ont été sélectionnés parmi ceux qui ont suscité des réticences et des propositions d'aménagements.

### Transport de marchandises

Le Conseil fédéral a ouvert une procédure de consultation concernant les ordonnances d'exécution de la révision totale de la loi sur le transport de marchandises à la suite de l'adoption de celle-ci par le Parlement en mars. Le projet vise à mettre en œuvre concrètement la nouvelle loi, notamment par des mesures d'encouragement au fret, des adaptations concernant le transport combiné, et l'introduction de l'attelage automatique numérique. Le Conseil d'État vaudois a soutenu globalement le projet du Conseil fédéral, car il est cohérent avec la nouvelle loi fédérale et la stratégie cantonale visant à réduire les nuisances et à favoriser le rail. Il a toutefois demandé un seuil minimal de participation fixé à 20 %, la suppression de la limite des 8000 wagons avec maintien de la contribution à quarante francs, ainsi que l'abandon du seuil minimal de transbordement, source de distorsion de concurrence.

### Ordonnance sur la poste

Le Conseil d'État s'est prononcé sur la révision de l'ordonnance sur la poste. Dans sa prise de position, il relève notamment que la suppression de l'obligation de distribution aux habitations isolées et l'assouplissement des exigences en matière de délais d'acheminement peuvent compromettre la pérennité du service postal universel physique. Ceci pourrait mener à un démantèlement progressif du réseau postal, en particulier dans les régions périphériques. Le Conseil d'État regrette également que la question de la distribution hybride, bien qu'apparaissant comme une alternative pertinente, n'ait pas fait l'objet d'analyse détaillée ou de débat politique de fond.

### Organismes exotiques envahissants

La révision de la loi sur la protection de l'environnement doit permettre aux cantons de prévoir des mesures de lutte contre les organismes exotiques envahissants, présentant un potentiel de menace élevé, ainsi que des mesures pour lutter contre leur propagation non-intentionnelle. Le Conseil d'État salue cette révision qui ancre dans la loi des principes déjà appliqués au sein du Canton. Il soulève cependant qu'il est nécessaire pour les cantons et la Confédération de définir ensemble les critères de priorisation de ces organismes et d'établir des listes régionales si cela est pertinent pour prendre en compte les spécificités locales. Une coordination est nécessaire afin de s'assurer que la loi sera mise en œuvre de manière uniforme par tous les cantons.

### Expositions nationales

Le Conseil d'État s'est déterminé sur le projet de loi sur les expositions nationales. Bien qu'il reconnaisse l'importance de clarifier dans une loi les rôles des parties prenantes à des manifestations d'une telle envergure, il exprime ses réserves quant au soutien très limité annoncé par la Confédération. Il lui paraît évident que, sans soutien fédéral, aucune exposition nationale ne pourrait avoir lieu dans les prochaines années. Dans sa réponse, le Conseil d'État demande à la Confédération de revoir sa position financière lorsque le budget fédéral le permettra afin de proposer un soutien d'au moins 50 %.

### Imposition GloBE

Le Canton de Vaud a été appelé à prendre position dans le cadre de la consultation fédérale relative à la modification de l'ordonnance sur l'imposition minimale, comprenant notamment l'ajout de dispositions concernant la déclaration d'information GloBE. Le Conseil d'État s'est prononcé en faveur de cette modification, relevant notamment que la participation à l'échange international entraînerait un allègement administratif, tant pour les entreprises concernées que pour les autorités fiscales.

La loi fédérale sur les consultations fixe les principes généraux de la procédure de consultation et vise à associer les cantons et les milieux intéressés à l'élaboration des décisions de la Confédération. La phase de consultation a lieu en cas de révision de la Constitution, de dispositions légales importantes (lois), de traités internationaux et d'ordonnances. Le canton dispose d'une période de trois mois pour examiner si un projet mis en consultation est matériellement correct, exécutable et susceptible d'être bien accepté. Les entités de l'administration cantonale intéressées par le dossier sont alors consultées; l'avis du Canton est par la suite exprimé par le Conseil d'État. Tout impact pour le canton suscité par les projets en consultation doit être clairement explicité dans la réponse gouvernementale, notamment lorsqu'il existe un éventuel risque de centralisation des compétences cantonales au niveau fédéral ou de transfert de charges de la Confédération vers les cantons, mais également si une recherche de solutions sur le plan intercantonal est nécessaire.

### Réponses du Conseil d'État en ligne:

[www.vd.ch](http://www.vd.ch) > Thèmes > État, Droit, Finances > affaires extérieures > réponses du Conseil d'État aux consultations fédérales

# REPRÉSENTATION DU CANTON DE VAUD AU SEIN DES CONFÉRENCES INTERCANTONALES ET TRANSFRONTALIÈRES

au 1<sup>er</sup> janvier 2026

Conférences intercantonales nationales	
Conférence	Représentation du Conseil d'État
Conférence des gouvernements cantonaux (CdC)	Christelle Luisier Brodard ( <i>membre du bureau</i> )
Conférence des directrices et directeurs cantonaux des finances (CDF)	Christelle Luisier Brodard
Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP)	Frédéric Borloz ( <i>membre du comité</i> )
Conférence suisse des hautes écoles (CSHE)	Frédéric Borloz ( <i>membre du comité</i> )
Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP)	Vassilis Venizelos ( <i>membre du comité</i> ) Nuria Gorrite
Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS)	Rebecca Ruiz ( <i>vice-présidente</i> )
Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS)	Rebecca Ruiz
Conférence suisse des directeurs cantonaux des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de la protection de l'environnement (DTAP)	Nuria Gorrite Christelle Luisier Brodard Vassilis Venizelos
Conférence pour la forêt, la faune et le paysage (CFP)	Vassilis Venizelos
Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie (CDEn)	Vassilis Venizelos
Conférence gouvernementale des affaires militaires, de la protection civile et des sapeurs-pompiers (CG-MPS)	Vassilis Venizelos
Conférence des directeurs cantonaux des transports publics (CTP)	Nuria Gorrite
Conférence des chefs des départements cantonaux de l'économie publique (CDEP)	Isabelle Moret ( <i>membre du comité</i> )
Conférence des directeurs cantonaux de l'agriculture (CDCA)	Valérie Dittli ( <i>membre du comité</i> )
Conférence spécialisée des membres de gouvernements concernés par les jeux d'argent (CSJA)	Isabelle Moret ( <i>membre du comité</i> )

<b>Conférences intercantionales de Suisse occidentale et du Tessin</b>	
<b>Conférence</b>	<b>Représentation du Conseil d'État</b>
Conférence des gouvernements de Suisse occidentale (CGSO)	Christelle Luisier Brodard
Conférence latine des directeurs cantonaux des finances (CLDF)	Christelle Luisier Brodard
Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP)	Frédéric Borloz ( <i>président</i> )
Comité gouvernemental de la HES-SO	Frédéric Borloz
Conférence latine des chefs des départements de justice et police (CLDJP)	Vassilis Venizelos
Conférence latine des chefs des départements compétents en matière d'asile et des migrants (CLDAM)	Isabelle Moret
Conférence romande des chefs des départements compétents en matière de police des étrangers concernant la Fondation romande de détention (CRDPE-LMC)	Isabelle Moret
Conférence latine des directrices et directeurs des affaires militaires et de la protection de la population (CLAMPP)	Vassilis Venizelos
Conférence latine des affaires sanitaires et sociales (CLASS)	Rebecca Ruiz
Conférence des directeurs des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de la protection de l'environnement de la Suisse occidentale et latine (CDTAPSOL)	Christelle Luisier Brodard
Conférence des transports de Suisse occidentale (CTSO)	Nuria Gorrite
Conférence romande de la loterie et des jeux (CRLJ)	Isabelle Moret
Conférence des chefs de département de l'économie publique de Suisse occidentale (CDEP-SO)	Isabelle Moret
Conférence latine des directeurs cantonaux du numérique (CLDN)	Valérie Dittli
<b>Conférences transfrontalières</b>	
Conseil du Léman	Nuria Gorrite ( <i>membre du bureau</i> )
arcjurassien.org	Nuria Gorrite ( <i>membre du comité</i> )
Comité régional franco-genevois	Nuria Gorrite ( <i>membre de l'instance politique de coopération</i> )
Commission internationale franco-suisse pour la protection des eaux du Léman	Vassilis Venizelos ( <i>membre de l'organe directeur</i> )
Grand Genève – GLCT	Christelle Luisier Brodard ( <i>vice-présidente du bureau de l'assemblée</i> )





Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 25 mars 2026.

La présidente :

*C. Luisier Brodard*

Le chancelier :

*M. Staffoni*